

CONGO

LES DÉPÊCHES
DE BRAZZAVILLE

200 FCFA

www.adiac-congo.com

N° 3506 - JEUDI 6 JUIN 2019

PRISE EN CHARGE SANITAIRE

Attroupement inhabituel au ministère de la Défense

Entre cinquante et soixante personnes identifiées, selon les versions, comme des blessés et mutilés des différentes campagnes militaires à l'intérieur et à l'extérieur du pays, étaient rassemblées, hier matin, devant le siège du ministère de la Défense nationale, situé près du Musée Marien-Ngouabi, au plateau centre-ville. Se disant en désespoir de cause, ces personnes deman-

daient à être reçues par le ministre afin de connaître le sort réservé à leurs dossiers sanitaires. La plupart devaient, en effet, bénéficier de soins suivis à Brazzaville, ou être évacués hors du pays, mais le processus traîne, estiment-ils, d'où ce rassemblement inhabituel de leur part. Pour prévenir des débordements, des unités de maintien d'ordre étaient déployées sur place.

Aux dernières nouvelles, le ministre ayant été lui-même retenu par la réunion du gouvernement au Palais du peuple, son cabinet a reçu une délégation restreinte du groupe avec qui, a-t-on appris, ces personnes en attente de soins particuliers auraient été rassurées du meilleur examen de leur situation.

EXPOSITION ÉCONOMIQUE DE CHINE

Une cinquantaine des pays africains invitée à Changsha

La République populaire de Chine accueillera, du 18 au 20 juin à Changsha, capitale de la province de Hunan, la première exposition économique et commerciale sino-africaine à laquelle une cinquantaine des pays africains y prendra part.

Selon la partie chinoise, cette exposition attirera plus de mille cinq cents invités et plus de trois mille cinq cents exposants, acheteurs et visiteurs professionnels. L'objectif, a indiqué le vice-gouverneur du Hunan, He Baoxiang, est de renforcer la coopération bilatérale, entre la Chine et les pays africains, dans les domaines industriels et agricoles, à travers la signature de nombreux projets d'investissement et commerciaux.

Page 9

FÉDÉRATION DE JUDO

Les nouvelles instances suspendues à la tenue de l'assemblée générale électorale



Les membres de la commission préparatoire de l'assemblée générale électorale du judo

Après plus de deux ans de crise de leadership, la Fédération congolaise de judo et disciplines associées (Fécojuda), orpheline des instances dirigeantes, est de nouveau suspendue à la tenue d'une assemblée générale chargée de mettre en place l'équipe devant conduire aux destinées de cet art martial. Selon le président de la commission préparatoire de cette assemblée générale électorale, Me Caloger Andrenic Aya, la non tenue de cette élection se justifie par l'indisponibilité des spécialistes du ministère des Sports et ceux de la direction générale des Sports. Page 16

DÉPARTEMENT DES PLATEAUX

Le bureau exécutif du Conseil et les élus locaux ne parlent pas le même langage



Le présidium des travaux

Les travaux de la deuxième session ordinaire administrative du Conseil départemental des Plateaux, débutés depuis une semaine, ont été suspendus jusqu'au 8 juin, à la demande des conseillers qui veulent en savoir un peu plus sur l'irrégularité des sessions et autres faits liés au fonctionnement de l'institution. Dans une mise au point publiée le

5 mai à Djambala, chef-lieu du département des Plateaux, le bureau exécutif, à travers sa présidente, Blanche Akouala, a signifié que le règlement intérieur de l'institution locale ne donne pas la possibilité aux conseillers de suspendre les travaux d'une session pour un motif quelconque.

Page 6

Compte rendu du Conseil des ministres du 5 juin

Pages 4-5

Éditorial

Question

Page 2

ÉDITORIAL

Question

Alors que les nations occidentales, Etats-Unis en tête, commémorent aujourd'hui en Normandie le soixante-quinzième anniversaire du débarquement allié qui leur permit, quelques mois plus tard, de mettre fin à la Seconde Guerre mondiale, la question que se posent certainement tous les peuples de la Terre est la suivante : ces mêmes puissances ont-elles tiré les leçons de ce terrible conflit qui fit des millions de morts sur les cinq continents, ou bien se contentent-elles de célébrer leur victoire avec ostentation sans se préoccuper réellement d'en empêcher la réédition ?

Cette question est d'autant plus d'actualité que, chacun le voit aujourd'hui, de fortes tensions s'instaurent dans différentes parties du monde, au Proche-Orient et en Asie du sud notamment, qui pourraient bien déboucher à plus ou moins brève échéance sur de nouveaux conflits mondiaux. Des guerres qui seraient d'autant plus destructrices, si elles venaient à se produire, que les technologies mises au point depuis le 6 juin 1944 ont conféré à l'homme moderne une capacité d'autodestruction infiniment plus grande que celle dont il s'était doté pour libérer l'Europe du joug nazi.

Vue du grand Sud, qui a payé lui-même au prix fort et par deux fois l'incapacité des dirigeants européens à régler pacifiquement leurs dissensions, la commémoration du débarquement allié en Normandie devrait en réalité s'accompagner d'une réflexion globale des dirigeants de la Terre tout entière sur la prévention des crises en cours ou à venir. Mais, hélas ! il n'en est rien puisqu'au plus haut niveau des Etats et de la communauté mondiale, personne ne juge bon aujourd'hui d'évoquer cette question de façon concrète alors même que celle-ci devrait figurer au premier rang des sujets à débattre collectivement dans le moment présent.

Faire en sorte que l'Histoire ne se répète pas avec des conséquences infiniment plus graves que celles subies hier est sans aucun doute la leçon que nous devons tirer, nous humains, des drames qui par deux fois – 1914-1918, 1939-1945 – ont plongé l'Europe puis le monde dans le chaos.

Les Dépêches de Brazzaville

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Une délégation du Conseil consultatif de l'UA reçue au Sénat

Une délégation du Conseil consultatif de l'Union africaine (UA) sur la corruption, conduite par son président, le Tchadien Begoto Miarom, a échangé le 4 juin à Brazzaville avec la chambre haute du parlement, question de voir non seulement les progrès réalisés par le Congo en la matière, mais aussi le niveau de mise en œuvre de la convention de l'organisation panafricaine adoptée en 2003 et ratifiée par le Congo en 2006.



La photo de famille des deux délégations

« Nous avons pour mission de travailler avec les Etats afin d'étudier avec eux les possibilités d'une réelle mise en œuvre de la convention aussi bien en matière de prévention que de lutte contre la corruption », a déclaré le chef de la mission.

La délégation est donc venue visiter les lieux et faire le suivi de la mise en œuvre de la convention de l'UA sur la prévention et la lutte contre la corruption, étudier les progrès accomplis par le Congo mais aussi les difficultés rencontrées et voir, de commun accord, les possibilités de ren-

forcer les capacités du pays en la matière. En réponse à ces préoccupations, le Sénat, par la voix du président de la commission Economie et finances, Jean-Marie Epouma Andzimba, a signifié que des lois contre la corruption ont été adoptées mais, a-t-il ajouté, prendre les lois c'est bien mais les appliquer c'est mieux. « Les difficultés ici résident au niveau du contrôle », a-t-il dit.

Pour sa part, le président du Sénat, Pierre Ngolo, a renchéri en soulignant que depuis 2017 le Congo mène une action soutenue visant à moraliser sa cité et

à lutter contre toutes formes de déviances qui ont une incidence négative sur le développement du pays.

Il a informé le Conseil des dispositions prises par le pays, avec la mise en place de la Haute autorité de lutte contre la corruption. Rappelons que l'UA, à travers ces Etats parties, a adopté en 2003 sa convention sur la prévention et la lutte contre la corruption que le Congo a ratifiée en 2006. C'est donc à cet effet que la délégation du Conseil est en visite à Brazzaville.

Jean Jacques Koubemba

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétaire général des rédactions :
Gerry Gérard Mangondo
Secrétaire des rédactions : Clotilde Ibara
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodiako, Norbert Biembédi, François Ansi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteur en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués :
Roger Ngombé, Christian Brice Elion
Service Société : Rominique Nerplat
Makaya (chef de service) Guillaume Ondzé,
Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Parfait Wilfried Douniama (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Qyé
Service Économie : Fiacre Kombo (chef de service), Lopelle Mboussa Gassia

Service International : Nestor N'Gampoula (chef de service), Yvette Reine Nzaba, Josiane Mambou Loukoulou, Rock Ngassakys

Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika
Service Sport : James Golden Eloué (chef de service),

ÉDITION DU SAMEDI :

Quentin Loubou (Coordination), Durlly Emilia Gankama

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustine Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzou, Séverin Ibara
Commercial : Méline Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire).
Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali-Coordonnateur : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa,
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi
Culture : Nioni Maseta
Sports : Martin Enyimo
Comptabilité et administration : Lukombo Caisse : Blandine Kapinga
Distribution et vente : Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port -

Immeuble Forescom commune de Kinshasa
Gombé/Kinshasa - RDC -
Tél. (+243) 015 166 200

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (chef de service)
Cyriaque Brice Zoba, Mesmin Boussa,
Stanislas Okassou, Jeff Tamaff.

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong,
Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama, Dani Ndungidji.

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Chef de service : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs :
Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie :
Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordonnatrice, Relations publiques :
Mildred Moukenga
Chef de service publicité :
Rodrigue Onganga
Assistante commerciale : Hortensia Olabouré
Commercial Brazzaville : Erihade Gankama
Commercial Pointe-Noire : Méline Eta Anto

Chef de service diffusion de Brazzaville :
Guylin Ngossima
Diffusion Brazzaville : Brice Tsébé, Irin Maoukani
Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moubélé Ngono

TRAVAUX ET PROJETS

Directeur : Gérard Ebami Sala

INTENDANCE

Coordonnateur général: Rachyd Badila
Coordonnateur adjoint chargé du suivi des services généraux: Jules César Olebi
Chef de section Electricité et froid:
Siméon Ntsayouolo
Chef de section Transport: Jean Bruno Ndokagna

DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)

Directeur : Emmanuel Mbengue
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse
Assistante : Marlaine Angombo

IMPRIMERIE

Gestion des ressources humaines :
Martial Mombongo
Chef de service pré-press : Eudes Banzouzi
Gestion des stocks : Ely Bombete
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

Tél. : (+242) 05 629 1317
eMail : imp-bcc@adiac-congo.com

INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofulou Tsamaka (chef de service),
Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbenguet Okandzé

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service),
Eustel Chrispian Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi.
Astrid Balimba, Magloire NZONZI B.

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepêchesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo /
Tél. : 06 700 09 00 /
Email : regie@lesdepêchesdebrazzaville.fr
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

47^e JOURNÉE MONDIALE DE L'ENVIRONNEMENT

Le Congo maintient sa détermination à soutenir la cause écologique

Le pays a réaffirmé son engagement à l'occasion de la célébration de l'événement, le 5 juin, à travers la déclaration du gouvernement rendue publique par la ministre du Tourisme et de l'environnement, Arlette Soudan-Nonault.

Le 5 juin de chaque année, la communauté internationale célèbre la Journée mondiale de l'environnement, en souvenir de la première conférence des Nations unies sur l'environnement qui a eu lieu à Stockholm (Suède), en 1972. Cette journée vise donc à conscientiser la population du monde entier sur la nécessité de préserver les écosystèmes et l'environnement pour le bien de tous et pour celui des générations futures.

C'est sur le thème « La pollution de l'air » que l'événement est célébré cette année. Un thème qui met en relief les atteintes graves à l'atmosphère du fait des émissions anthropiques et la nécessité de la préserver. Il interpelle chacun à s'engager dans des actions positives en faveur de l'environnement que l'humanité a en héritage et en partage.

La ministre du Tourisme et de l'environnement a indiqué que depuis quelques années, le monde connaît une crise écologique sans précédent, caractérisée par des périodes de grave pollution atmosphérique. En 1997, par exemple, dans le sud-est asiatique, les feux allumés intentionnellement ont consommé cent soixante mille hectares des forêts, a-t-elle fait savoir. Les nuages de fumées qui en ont résulté, a poursuivi la ministre, ont causé de centaines de morts en Indonésie, et ont été des incubateurs de maladies, notamment des infections respiratoires sévères, touchant des centaines de milliers de personnes. En 2018, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a évalué à sept mil-



La ministre du Tourisme et de l'environnement publiant la déclaration au nom du gouvernement

lions, le nombre de personnes qui meurent dans le monde par inhalation d'air chargé de particules fines, a rappelé Arlette Soudan-Nonault.

S'orienter vers l'économie verte

Parlant du Congo, la ministre du Tourisme et de l'environnement a signifié qu'il n'est pas exempt de la pollution de l'air ; le quotidien le démontrant si bien. « Dans nos campagnes, les techniques agricoles utilisées jusqu'à ce jour, notamment la pratique sur brûlis, contribuent à la pollution de l'air. Dans nos villes, le secteur du transport est en partie caractérisé par l'importation et l'utilisation des véhicules de seconde main haute-

ment polluants. Ces moyens de transport sont les deuxièmes responsables de la pollution de l'air après l'industrie. Le brûlage des déchets à ciel ouvert, encore observé dans certains quartiers, ainsi que certaines pratiques industrielles prohibées, détériorent la qualité de l'air que nous respirons et nous exposent à de multiples maladies. La hausse vertigineuse des maladies cancéreuses ces dernières années en est la triste illustration ».

Conscient de ce que les problèmes environnementaux doivent faire l'objet de solutions à l'échelle tant nationale que mondiale, le Congo, a dit la ministre, a toujours marqué sa détermination à soutenir la cause éco-

logique, notamment à travers la ratification de nombreux accords internationaux y relatifs. Cette détermination, selon le gouvernement, s'illustre au plan national par plusieurs mesures, entre autres, l'adoption de la loi sur la protection de l'environnement ; l'adoption puis la révision en cours du Plan national d'action pour l'environnement ; l'interdiction du torchage de gaz dans l'industrie pétrolière ; la systématisation des études d'impact environnemental et social pour les projets susceptibles d'impacter l'environnement, études dont le nombre connaît une augmentation encourageante ces dernières années ; la construction d'une centrale à gaz grâce au partenariat public-privé ; la promotion du foyer amélioré pour la cuisine ; la construction en cours à Oyo, d'un centre de recherche sur les énergies renouvelables.

Aujourd'hui, a affirmé le gouvernement, l'environnement figure au nombre des axes prioritaires définis dans le projet de société du président Denis Sassou N'Guesso, « La marche vers le développement » et occupe une place non négligeable dans le cadre du Plan national de développement 2018-2022.

« La Journée mondiale de l'environnement que nous célébrons aujourd'hui nous interpelle tous. Elle nous invite à renouveler notre engagement individuel et collectif en faveur de l'environnement. En raison des interactions qui existent entre la production, la consommation des biens et services et la préservation de l'environnement,

j'exhorte les industriels, les agriculteurs, chacune et chacun d'entre nous, à explorer les alternatives durables, pour réduire, voire éradiquer les impacts liés à nos activités. Le devoir et la nécessité nous appellent à innover, à nous orienter vers l'économie verte », a lancé la ministre.

Pour cela, les mesures suivantes sont nécessaires : la promotion des éco-industries à faible émission de gaz à effet de serre ou de polluants ; l'utilisation des technologies propres dans les industries ; le contrôle des installations classées pour la protection de l'environnement ; la promotion des techniques agricoles alternatives au brûlis ; la réglementation de l'importation des véhicules ; l'interdiction de l'importation et de l'utilisation des substances qui appauvrissent la couche d'ozone. Certes, a précisé Arlette Soudan-Nonault, la mise en œuvre de ces mesures ne sera pleinement possible que grâce à l'adoption prochaine de la nouvelle loi portant gestion de l'environnement ; à l'application des normes en matière d'environnement et à la création d'une Agence nationale pour la protection de l'environnement. Mais sans plus attendre, les efforts déjà consentis en matière d'éducation et de sensibilisation relatives à l'environnement doivent être renforcés, à travers l'élaboration et la mise en œuvre des programmes appropriés, en vue de promouvoir la citoyenneté environnementale, gage sûr d'une gestion durable de l'environnement, a-t-elle estimé.

Bruno Okokana

COOPÉRATION

Le parti Russie unie et le PCT envisagent de raffermir leurs relations

L'ambassadeur de la Fédération de Russie au Congo, Valery Mikhaylov, a été reçu en audience, le 4 juin à Brazzaville, par le président du Sénat, Pierre Ngolo.

Parmi les questions évoquées par les deux personnalités, le renforcement des relations entre le parti Russie unie et le Parti congolais du travail (PCT) dont Pierre Ngolo est le secrétaire général.

« Du 1er au 3 juillet prochain, Moscou organise un grand Forum international sur le développement du parlementarisme et la Conférence parlementaire Russie-Afrique. Et en marge de ce sommet, nous allons organiser une rencontre entre les hauts fonctionnaires des deux partis au pouvoir, le Parti congolais du travail et le parti Russie unie », a déclaré le diplomate Russe.

Valery Mikhaylov a également rappelé qu'en octobre de cette même année, la ville de Sotchi, en Russie, abritera un autre forum. Une occasion de plus, selon lui, de renforcer ces relations au plus haut niveau.

Jean-Jacques Koubemba

PARLEMENT DE LA CIRGL

Le secrétariat général dresse l'état des lieux à mi-parcours

Le président du Forum des parlements des pays membres de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (FP-Cirgl), Isidore Mvouba, s'est entretenu, le 5 juin à Brazzaville, avec le secrétaire général de cette institution, Onyango Kakoba, pour faire le point à mi-parcours des activités prévues dans le plan d'actions.

La rencontre s'est tenue à huis clos et a permis aux deux responsables et leurs collaborateurs de passer en revue le programme d'activités de l'institution, adopté lors de la dernière assemblée plénière tenue en décembre 2018, à Brazzaville. Conformément au calendrier arrêté, le secrétariat général du forum a pu réaliser quelques activités ponctuelles.

Malgré le manque de financement, cette instance a effectué tout de même des missions d'information en République centrafricaine (RCA) et au Burundi, deux pays meurtris depuis quelques années par des conflits armés. Le travail à faire, conformément aux prérogatives de cette organisation panafricaine, consistait à mener des plaidoyers auprès de ces Etats afin que la paix et la sécurité

soient durablement rétablies. « Le secrétariat permanent fait chaque fois le bilan à mi-parcours pour vérifier les points exécutés et ce qui reste à faire, par rapport au plan d'action que nous avons établi en décembre 2018. Nous avons pu réaliser des réunions d'information en RCA et au Burundi », a précisé la députée de Boundji, Avanké Léckounzou, membre du secrétariat général du FP-Cirgl.

D'autres missions similaires sont prévues au Soudan du Sud et en République démocratique du Congo ; deux autres Etats de la Cirgl en proie aux conflits sanglants auxquels le Forum des parlements doit intervenir pour tenter de ramener la quiétude générale. Le président du parlement de la Cirgl, Isidore Mvouba, tient à y parti-

ciper personnellement, a renchéri la députée de Boundji.

Dans les divers, les deux personnalités ont évoqué les cotisations statutaires. A ce propos, Isidore Mvouba a appelé les pays membres à s'acquiescer de leurs contributions, comme prévoient les textes régissant le fonctionnement de cette organisation sous-régionale. Le but étant de permettre à l'institution de fonctionner en toute autonomie.

Notons que la Cirgl comprend onze Etats membres, qui sont l'Angola, le Burundi, la RCA, la République du Congo, la République démocratique du Congo, le Kenya, l'Ouganda, le Rwanda, le Soudan, la Tanzanie et la Zambie. Ses principaux programmes sont fondés sur la paix et la sécurité.

Firmin Oye

Compte rendu du Conseil des ministres du mercredi 5 juin 2019

Le Conseil des ministres s'est réuni ce mercredi 5 juin 2019 au Palais du peuple, sous la très haute autorité de son Excellence, M. Denis Sassou N'Guesso, président de la République, chef de l'Etat.

Dix-neuf affaires étaient inscrites à l'ordre du jour, à savoir : Un projet de loi au titre du ministère des Petites et moyennes entreprises, de l'artisanat et du secteur privé ; Seize projets de décret au titre du ministère des Mines et de la géologie ; Deux projets de décret au titre du ministère de l'Enseignement technique et professionnel, de la formation qualifiante et de l'emploi.

La réunion du Conseil des ministres de ce jour s'est, pour l'essentiel, penchée sur des affaires dont la finalité est d'assurer la réussite d'un des objectifs majeurs de l'action des pouvoirs publics, à savoir donner toutes ses chances à la politique de diversification de l'économie de notre pays. Ces textes ont également pour objet d'aider à juguler le cancer récurrent du chômage, qui touche en premier lieu nos compatriotes les plus jeunes.

Il en est d'abord ainsi du texte présenté par le ministère des Petites et moyennes entreprises, en ce qu'il doit faciliter l'accompagnement juridique et technique des entreprises les plus petites, au moment le plus critique de leur croissance. Ce texte doit également permettre la mise en place d'outils d'aide à l'augmentation des capacités de leurs dirigeants et managers.

Les affaires soumises à l'examen du Conseil par le ministère des Mines et de la géologie contribuent également, jour après jour, au rythme des attributions de permis de recherche et à leur renouvellement, comme à celle des permis d'exploitation, à l'atteinte de cet objectif de diversification. L'activité minière devra représenter à terme une part significative de notre production intérieure

Enfin, le ministère en charge de la Formation qualifiante et de l'emploi, dans son intitulé et ses compétences, comme par la nature même des deux textes soumis à l'examen vigilant du Conseil des ministres, concourt bien évidemment à l'atteinte des objectifs d'épanouissement de nos compatriotes par l'apprentissage et par l'augmentation de leur employabilité.

Après ce propos liminaire, entrons à présent dans le vif des affaires examinées lors du Conseil des ministres de ce jour mercredi 5 juin 2019.

I/- Ministère des Petites et moyennes entreprises, de l'artisanat et du secteur privé

Projet de loi portant création de l'Agence de développement des très petites, petites et moyennes entreprises

Invitée par le président de la République à prendre la parole, Mme Yvonne Adélaïde Mougany, ministre des Petites et moyennes entreprises, de l'artisanat et du secteur privé, a rappelé aux membres du Conseil des ministres que l'article 14 de la loi n°46-2014 du 3 novembre 2014 portant mesures de promotion et de développement des très petites, petites et moyennes entreprises, a confié à l'agence dont la création est sollicitée ce jour, la mission d'encadrement général et spécifique des mesures juridiques, administratives, techniques et managériales d'augmentation des capacités des entreprises et activités économiques ainsi visées.

L'agence dont la création est attendue devrait ainsi succéder à l'agence de développement des petites et moyennes entreprises créée par la loi n°19/86 du 31 juillet 1986, devenue obsolète.

Elle devra jouer un rôle crucial de pilotage et d'aide aux por-

teurs de projets à matérialiser ainsi qu'aux dirigeants déjà opérationnels, en vue de la pérennisation de leur activité. Elle sera également l'interface entre les entreprises visées et le réseau des structures d'appui tant publiques que privées, de la société civile ou autres partenaires internationaux bilatéraux et multilatéraux.

Enfin, elle devra coordonner l'action publique de soutien et d'accompagnement des très petites, petites et moyennes entreprises, grâce à la mise à leur disposition d'informations utiles à leur développement, à l'élaboration des dossiers de création ou de reprise d'entreprises ou de recherche de financements et à la contribution à la formation initiale ou continue des porteurs de projet.

Outil essentiel d'appui de ce secteur en pleine expansion, l'agence inscrira également son action dans l'accompagnement global de la politique nationale d'aménagement du territoire, avec l'objectif d'aider à un maillage et à une densification économiques équilibrés de notre pays.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a approuvé le projet de loi portant création de l'Agence de développement des très petites, petites et moyennes entreprises. Il sera transmis au Parlement pour adoption.

II/- Ministère des Mines et de la géologie

Invité par son Excellence, Monsieur le président de la République, à prendre à son tour la parole, M. Pierre Oba, ministre des Mines et de la géologie, a soumis à l'examen et adoption du Conseil des ministres trois séries de décrets portant attribution et renouvellement de permis de recherches minières.

1/- Dix projets de décret portant attribution de permis de recherches minières

Il s'agit des affaires suivantes :

Projet de décret portant attribution à la société d'exploitation minière Dong Ya d'un permis de recherches minières pour les polymétaux, dit « permis Ngoungui » dans le département du Niari ; Projet de décret portant attribution à la société d'exploitation minière Ychen d'un permis de recherches minières pour les polymétaux, dit « permis Camp Foralac » dans le département du Niari ; Trois projets de décret portant attribution à la société Sino Congo recherche et prospection Sarlu de permis de recherches minières pour les polymétaux dans le département de la Bouenza, respectivement dits « permis Sonel Louamba », « permis Madingou » et « permis Mouyondzi » ; Projet de décret portant attribution à la société Radar technologies international Congo d'un permis de recherches minières pour la potasse et les sels connexes, dit « permis Fouta » dans le département de Pointe-Noire ; Projet de décret portant attribution à la société Zhi Guo pétrole d'un permis de recherches minières pour la potasse et les sels connexes, dit « permis Makola ouest » dans le département du Kouilou ; Projet de décret portant attribution à la société Congo Ying mine d'un permis de recherches minières pour la potasse et les sels connexes, dit « permis Makola est » dans le département du Kouilou ; Projet de décret portant attribution à la société Socamiral Sarlu d'un permis de recherches minières pour l'or, dit « permis Kitou-Kimpolo II », dans le département de la Bouenza ; Projet de décret portant attribution à la société Minerel ya

Compte rendu du Conseil des ministres du mercredi 5 juin 2019

Congo Sarl d'un permis de recherches minières pour l'or, dit « permis Gamobale » dans le département de la Bouenza.

Après avoir présenté l'économie générale et particulière de chaque projet, le ministre Oba s'est appesanti sur le potentiel important des zones à prospector, dans l'optique de l'augmentation espérée de la part du secteur minier et géologique dans le produit intérieur brut de notre pays. Il a également relevé le gisement d'emplois et d'activités que les productions attendues vont générer pour vivifier notre arrière-pays.

Le Conseil des ministres s'est félicité de cette activité intense. Il a encouragé le ministère en charge des questions minières à poursuivre, pour le secteur placé sous sa juridiction, les efforts de promotion de la diversification économique inscrite au cœur du projet de société du président de la République, « La marche vers le développement ».

Après discussion, le Conseil des ministres a adopté les dix projets de décret soumis à son examen et portant attribution de permis de recherches minières aux sociétés et entreprises concernées.

2/-Six projets de décret portant renouvellement de permis de recherches minières

Poursuivant son propos, le ministre Oba a présenté aux membres du Conseil des ministres l'économie générale et particulière des projets de décret suivants :

Deux projets de décret portant respectivement premier renouvellement, au profit de la Société de recherche et d'exploitation minière, du permis de recherches minières pour l'or, dit « permis Mbena », dans le département du Kouilou d'une part, et du permis de recherches pour le manganèse, dit « permis Kimongo », dans le département du Niari d'autre part ; Trois projets de décret portant respectivement, au profit de la Société distribution international Sarl, pour les deux premiers, premier renouvellement du permis de recherches minières pour les diamants bruts dit « permis Lokoumbe », dans le département de la Likouala, et du permis de recherches minières pour l'or, dit « permis Pandama », dans le département de la Sangha et, pour le troisième décret, deuxième renouvellement du permis de recherches minières pour les diamants bruts, dit « permis Betoukoumba », dans le département de la Likouala ; Projet de décret portant deuxième renouvellement au profit de la Société des potasses et des mines du permis de recherches minières pour la potasse et les sels connexes, dit « permis Lac Dinga », dans le département du Kouilou.

Après discussion, le Conseil des ministres a adopté les six projets de décret portant renouvellement de permis de recherches minières soumis à son examen.

III/- Ministère de l'Enseignement technique et professionnel, de la formation qualifiante et de l'emploi

1/- Projet de décret portant approbation des statuts de l'Agence congolaise pour l'emploi

Invité à son tour par le président de la République à prendre la parole, M. Antoine Thomas Nicéphore Fylla Saint-Eudes, ministre de l'Enseignement technique et professionnel, de la formation qualifiante et de l'emploi, a rappelé aux membres du Conseil des ministres que le décret n°2018-461 du 15 décembre 2018 portant dissolution de l'Office national de l'emploi et de la main d'œuvre avait procédé à la scission dudit office en deux entités distinctes.

Afin d'assurer la continuité du service public de l'emploi, deux projets de loi portant respectivement création de l'Agence congolaise pour l'emploi (ACPE) et du Fonds d'appui à l'employabilité et à l'apprentissage (Fonea) ont été transmis pour adoption au parlement. C'est dans ce cadre que la loi n°7-2019 du 9 avril 2019 a créé l'Agence congolaise pour l'emploi.

Poursuivant son propos, le ministre Fylla a décrit l'ensemble du processus juridique de transition devant conduire à l'installation effective des nouvelles entités, ce dont les membres du Conseil des ministres ont pris bonne note.

Le Conseil des ministres a également pris note du fait que l'Agence congolaise pour l'emploi aura pour vocation à assurer pleinement sa mission de service public, à savoir une régulation efficace du marché du travail et de l'emploi. La réussite de cette mission sera assurée par une gouvernance renouvelée et améliorée, fondée sur un mode de financement novateur induisant des coûts de fonctionnement maîtrisés.

L'ACPE a notamment pour vocation à :

Personnaliser l'accompagnement du demandeur d'emploi au plus près de ses besoins spécifiques ; Développer les offres de service aux employeurs, notamment les très petites et moyennes entreprises ; Amplifier les efforts en matière d'orientation et de sécurisation des parcours professionnels des demandeurs d'emploi ;

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a adopté le décret approuvant les statuts de l'Agence congolaise pour l'emploi.

2/- Projet de décret portant approbation des statuts du Fonds national d'appui à l'employabilité et à l'apprentissage
Créé sur les mêmes bases que l'Agence congolaise pour l'emploi, afin de poursuivre l'objectif global d'amélioration du service public de l'emploi au Congo, le Fonds d'appui à l'employabilité et à l'apprentissage (Fonea en acronyme), a été créé par la loi n°8-2019 du 9 avril 2019.

Le ministre Fylla a indiqué aux membres du Conseil des ministres que le Fonea vise l'amélioration et le renforcement des capacités des ressources humaines nationale. Il s'agit de rendre celles-ci plus compétitives, au regard des exigences du marché du travail, tant en ce qui concerne les primo demandeurs d'emploi que les chômeurs en quête de réinsertion.

Ainsi, le cadre organique prévu par les statuts du Fonea permettra d'augmenter les chances d'atteinte des objectifs du service public de l'emploi en matière d'employabilité des Congolaises et des Congolais.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a adopté le décret portant approbation des statuts du Fonds national d'appui à l'employabilité et à l'apprentissage.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le président de la République a alors levé la séance.

Commencée à 10h 00, la réunion du Conseil des ministres a pris fin à 12h00.

Fait à Brazzaville, le 5 juin 2019

Thierry Lézin Mougalla

**Ministre de la Communication et des médias
Porte-parole du gouvernement**

DÉPARTEMENT DES PLATEAUX

La session du Conseil départemental momentanément suspendue

Les travaux commencés depuis une semaine ne pourraient reprendre qu'à partir du 8 juin, à la demande des élus locaux qui veulent en savoir un peu plus sur la non tenue régulière des sessions et autres faits liés au fonctionnement de l'institution.



Les conseillers départementaux ont mis en place une commission d'enquête et d'information qui a rendu public un rapport soumis à l'appréciation de la plénière. Dans une mise au point publiée le 5 juin, à Djambala, chef-lieu du département des Plateaux, le bureau exécutif, à travers la présidente du Conseil départemental, Blanche Akouala, a signifié que le règlement intérieur de l'institution locale ne donne pas la possibilité aux conseillers de suspendre les travaux d'une session pour un motif quelconque.

La commission d'enquête et d'information, mise en place

pour la circonstance, a-t-elle recherché, a publié son rapport devant être acheminé aux autorités compétentes, seules capables de l'examiner et de décider d'en tirer les conséquences.

En effet, la présidente de l'institution locale a rappelé, en outre, aux conseillers départementaux les dispositions pertinentes des articles 30, 92 et 99 qui sont contraires à la décision qu'ils ont prise. Selon Blanche Akouala, le rapport produit par la commission à la suite de son enquête devrait faire partie des documents de travail de la session, au même titre que le

projet du budget de l'institution et le programme d'activités inscrits à l'ordre du jour des travaux en cours.

Elle se dit très touchée par l'attitude des conseillers départementaux qui foulent aux pieds les dispositions des documents fondamentaux qu'ils ont eux-mêmes élaborés et adoptés. A présent, les yeux des membres du bureau exécutif et des élus locaux sont tournés vers le ministère de l'Intérieur et de la décentralisation, seul capable d'arbitrer ce conflit.

La présidente du Conseil départemental pense que les conseillers brillent par une désobéissance et un mépris des lois et règlements régissant l'institution locale. En dépit du fait qu'ils ont reçu des frais de session, a-t-elle expliqué, les conseillers ont décidé de boycotter les travaux, refusant d'écouter les appels répétitifs à l'ordre lancés par le bureau exécutif.

Roger Ngombé

SCIENCES

Lyse Mavoungou s'engage dans la lutte contre les maladies tropicales négligées

Doctorante évoluant à l'Institut national de recherche en sciences exactes et naturelles (Irsen), la chercheuse a obtenu une bourse de doctorat dans le cadre du projet « Lutte contre les maladies tropicales négligées en Afrique centrale ». Ce qui fait d'elle la première Congolaise en la spécialité.

Les maladies tropicales négligées (MTN) comme la lèpre, la rage, la trypanosomiose humaine, l'ulcère de buruli, la maladie du sommeil sont fréquentes au sein de la population à faible revenu dans les régions en développement, notamment l'Afrique. Au Congo, les MTN constituent un véritable problème de santé publique. Selon les données du ministère de la Santé et de la population, en 2018, le Congo a traité 548 687 personnes contre l'onchocercose, 275 330 contre la filariose-lymphatique, 896 567 enfants de 5 à 14 ans contre les géo-helminthiases et 79 573 enfants contre la schistosomiose.

« Il est utile que les chercheurs mettent la main à la pâte pour aider le pays à trouver des solutions afin de relever les défis qui se présentent face aux maladies tropicales négligées qui aggravent le taux de mortalité et ralentissent le développement », a fait savoir Lyse Mavoungou, soulignant l'importance des travaux de recherche qui se font notamment à l'Irsen pour aider à éradiquer les MTN.

Au niveau de la sous-région d'Afrique centrale, le projet de lutte contre les maladies tro-

picales négligées reconnaît la qualité de la recherche effectuée au Congo pour cette cause. Ainsi, l'Organisation de coordination pour la lutte contre les endémies en Afrique centrale (Oceac) a octroyé une bourse de doctorat à la chercheuse, dans le cadre de la deuxième composante du projet MTN dans la sous-région. La coopération financière entre la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale et le ministère de la Coopération économique et du développement de la République d'Allemagne, à travers la Banque allemande de développement, ont apporté un appui dans ce sens. L'Institut tropical et de santé publique suisse, quant à lui, intervient en consultant technique et soutient l'Oceac dans la mise en œuvre du projet MTN.

Les recherches menées par Lyse Mavoungou portent sur la « Biographie des serpents



venimeux et épidémiologie des envenimations au Congo », « La répartition géographique des serpents venimeux et les envenimations en République du Congo ». La chercheuse en sciences biologiques à la Faculté des sciences et techniques de l'Université Marien-Ngouabi évolue au sein de l'Unité de recherche sur les ressources herpétologiques de l'Irsen.

Rominique Makaya

SANTÉ PUBLIQUE

L'inspection départementale de Brazzaville mise en place

La structure qui vient d'être installée pour la toute première fois aura pour missions, entre autres, de contrôler la gestion administrative, financière et technique des services et établissements de santé pour le bien-être de la population.

L'inspection départementale de la santé de Brazzaville sera dirigée par Hilaire Bassoumba. Le préfet Pierre Cébert Ibo-ko-Onanga l'a installé dans ses fonctions le 4 juin. « Il est question de tout faire pour que la population ait accès de façon équitable aux services de santé de qualité », a indiqué l'autorité préfectorale, en précisant que Brazzaville compte dix districts sanitaires, quatre hôpitaux de base,



L'inspecteur départemental de la santé installé

trente-sept centres de santé intégrés et plus d'une centaine de formations sanitaires diverses. Une manière de souligner l'immensité de la tâche qui attend Hilaire Bassoumba.

L'inspecteur départemental de la santé a donc la responsabilité de veiller à l'application des lois et règlements relatifs à la santé de la population ; de contrôler l'ensemble des structures qui agissent dans le domaine, des officines pharmaceutiques, des laboratoires, des ONG qui œuvrent dans le secteur, les industries alimentaires... « Nous allons travailler en synergie avec l'équipe préfectorale pour relever les défis qui nous attendent en matière de santé publique », a déclaré Hilaire Bassoumba. Présentant ce dernier, l'inspecteur général de la Santé, le Pr Richard Bilekot, a fait savoir que Hilaire Bassoumba est médecin. Major de sa promotion, il a escaladé progressivement tous les échelons du système de santé. Un parcours qui lui a permis d'avoir une maîtrise d'une unité de médecine, de la chefferie d'un centre de santé, d'un district sanitaire, d'un programme de santé...

L'inspection départementale de la Santé de Brazzaville qui vient d'être mise en place est la deuxième du pays après celle de Pointe-Noire. Richard Bilekot a expliqué qu'à l'époque coloniale et post coloniale, un inspecteur des régions sanitaires avait été mis en place. Le terme, selon lui, a été utilisé pour la dernière fois par un décret du président Marien Ngouabi, en 1972. Le nouvel organigramme du ministère de la Santé et de la population a institué depuis 2018 les inspections départementales de la Santé dans le cadre d'une réforme juridique dudit ministère.

R.M.

COMMUNIQUÉ

Le directeur des Examens et concours de l'enseignement général informe les candidats aux différents examens (CEPE, BAC et BEPC), campagne 2019 qu'il est strictement interdit de détenir dans les centres d'examen, le téléphone portable, les calculatrices programmables ou tout autre objet susceptible de favoriser la fraude.

Tout contrevenant sera sévèrement sanctionné et verra son objet confisqué sans recours.

Les parents d'élèves, les chefs d'établissement, les inspecteurs, les directeurs départementaux et les enseignants sont tous tenus d'en faire large diffusion et de veiller à l'application de cette directive en prévision de tous les cas de fraude.

Jean-Pierre Mbenga

UNIVERSITÉ MARIEN-NGOUAB

La formation doctorale de la faculté de droit donne ses premiers produits

Les premières soutenances de thèse de droit public au sein de l'alma mater congolaise, se sont tenues, les 4 et 5 juin, sous le parrainage du Pr Dodri Kokoroko de l'université de Lomé, au Togo.

Six soutenances ont eu lieu en deux jours. Les thèmes du premier jour ont été « La coexistence des ordres juridiques communautaires en Afrique noire francophone », par Wildan Legrand Oboungaht ; « La régionalisation du maintien de la paix et de la sécurité collectives en Afrique : cas de la CEEAC », par Steven Modeste Yombi ; et « Le contrôle des actes de l'exécutif par le juge constitutionnel africain : cas du Bénin et du Gabon ».

Intervenant le second jour, Svetia Denis Dziat a défendu sa thèse portant sur « L'Union africaine et les décisions du Conseil de sécurité de l'ONU », pendant que « Le régime juridique de lutte contre la piraterie maritime dans le golfe de Guinée » a été présenté par Kefrène Egron Goma. Un autre impétrant a soutenu sur le « Service public et droit communautaire : étude comparée entre la Cémac, l'Uémoa et l'UE ».

Cet événement, le premier du genre à la Faculté de droit Université, a suscité des réactions. Pour le Pr Placide Moudoudou, enseignant à cette faculté,



c'est une grande émotion, un grand plaisir que d'organiser ces soutenances. « Depuis dix ans, nous sommes en train de travailler et en 2015, on a eu les premières inscriptions en thèse. Quatre ans après, nous avons eu les premières soutenances et c'est historique, c'est

grandiose... Désormais, il est possible de préparer le doctorat à la faculté de Droit de l'Université Marien-Ngouabi ... », a-t-il déclaré.

Pour sa part, le Pr Godefroy Moyen, enseignant lui aussi à la faculté de Droit, s'est dit heureux. « C'est un grand mo-

L'impétrant saluant le jury de sa soutenance ment de plaisir de voir que l'on a souffert soi-même pour apprendre auprès des maîtres et ramener de la science au pays... Nous avons entrepris de mettre en place cette école doctorale de Brazzaville et qui, aujourd'hui, célèbre ses premiers fruits. Le premier que

nous venons de voir a présenté le travail de grande qualité. Je pense que l'école tiendra longtemps et résistera à l'épreuve du temps parce que nous avons des enseignants du rang magistral qui sont professeurs et qui sont encore dans la fleur de l'âge », a-t-il estimé.

Membre du jury international, le Pr Kpodar Adama de l'université de Kara, au Togo, titulaire de droit public, a exprimé sa satisfaction tout en soulignant qu'un autre travail reste à faire. D'autant plus que le suivi des jeunes docteurs est un impératif pour leur donner les moyens de gravir les rangs du Conseil africain et malgache pour l'enseignement supérieur et de garantir l'avenir de l'école doctorale de Brazzaville.

L'impétrant Wildan Legrand Oboungaht, le premier des six à soutenir sa thèse de doctorat, a eu la mention « très honorable ». Satisfait de ce résultat, il a profité de l'occasion pour saluer les efforts des maîtres qui ont créé et qui tiennent cette école doctorale.

Larsain Polmer Nkenda Zasset
(stagiaire)

INVITATION A SOUMISSIONNER N°001/ECG/DG/2019

SERVICES DE CONSEILS POUR L'ÉVALUATION ET LA CESSION DE DEUX IMMEUBLES ACQUIS PAR ADJUDICATION

Ecobank Congo invite les sociétés de gestion immobilière à soumettre leurs propositions dans le cadre de l'objet susmentionné.

Les dossiers comprenant une Offre technique et financière, doivent être soumis conformément aux prescriptions de cet appel d'offre.

Les entreprises intéressées sont invitées à retirer le cahier de charges aux adresses ci-après :

Brazzaville : ECOBANK-CONGO
3ème Etage de l'Immeuble de l'ARC
City Center

Pointe Noire : ECOBANK-CONGO
Secrétariat de l'Agence Atlantic
Hôtel Atlantic Palace

La date limite de dépôt des propositions est fixée au 20 Juin 2019 à 15h00.

Nous restons dans l'attente de votre proposition et vous remercions de l'intérêt que vous portez à cet appel d'offres.

Fait à Brazzaville, le 31/05/2019.
La Direction Générale

ONU

Un Nigérian élu président de la 74^e Assemblée générale

Tijjani Muhammad-Bande s'est fixé pour priorité la mise en œuvre du programme de développement durable, après son élection à la tête de la prochaine session de l'Assemblée générale des Nations unies qui débutera le 17 septembre.



Tijjani Muhammad-Bande, élu président de la 74^e session de l'Assemblée générale de l'ONU/DR

Pendant cinq ans, le Nigérian présidera aux destinées de l'institution onusienne. Un poste essentiellement symbolique et une nomination sans surprise puisqu'il était le seul candidat en lice pour l'Afrique.

« En tant que Nigérian et Africain, vous avez une connaissance précieuse des défis du continent - tels que le Sahel et le bassin du Lac Tchad - et plus largement des défis auxquels notre monde est confronté dans les trois piliers de notre travail, la paix, le développement durable et les droits de l'homme », a souligné Antonio Guterres, le 4 juin, après le vote. La mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 fait partie des priorités de celui qui succédera à l'actuelle présidente de l'Assemblée générale, Maria Fernanda Espinosa, de l'Équateur. « Je m'engage à promouvoir les partenariats dont tous les acteurs ont besoin pour atteindre nos objectifs et, au bout du compte, faire en sorte que

nous fassions de notre mieux pour assurer la paix et la prospérité, en particulier pour les plus vulnérables », a déclaré Tijjani Muhammad-Bande.

Le mois de septembre sera chargé, a-t-il dit, avec le sommet sur l'action climatique et celui sur les Objectifs de développement durable, ainsi que des réunions de haut niveau sur la couverture sanitaire universelle et le financement du développement durable.

Actuellement représentant permanent du Nigeria auprès des Nations unies, à New York, Tijjani Muhammad-Bande a été vice-président de l'Assemblée générale pendant la 71^e session. Si les défis politiques et de développement sont nombreux, Tijjani Muhammad-Bande, 61 ans, a une double expérience. Formé aux États-Unis et au Canada, il a d'abord mené un parcours linéaire de professeur de sciences politiques et d'administrateur dans son pays et au Maroc, avant de s'engager dans une carrière diplomatique éclair, assumant le

rôle d'ambassadeur du Nigeria à l'ONU depuis 2017.

Le futur président de l'Assemblée générale a été, en effet, entre 2000 et 2004, directeur général du Centre africain de formation et de recherche administratives pour le développement (Cafrad), à Tanger, au Maroc. Créé en 1964, le Cafrad est le premier centre intergouvernemental du continent africain pour la réforme de la gouvernance. De 2010 à 2016, Tijjani Muhammad-Bande a occupé la fonction de directeur général de l'Institut national des politiques et des études stratégiques du Nigeria. Sous sa présidence, l'ONU célébrera le 75^e anniversaire de sa création prévu l'année prochaine. « Ceci représente une opportunité unique pour nous de réduire le déficit de confiance entre les nations, alors que nous partageons tous les mêmes aspirations et nous n'avons d'autres choix que de travailler ensemble », a-t-il souligné.

Une douzaine de pays africains seulement a présidé l'Assemblée générale de l'ONU, le premier ayant été le Ghana en 1964. Mais en septembre, le Nigeria accédera pour la deuxième fois à cette fonction, un honneur inédit sur le continent. Après Joseph Nanven Garba, qui avait dirigé la session de 1989-1990, c'est, en effet, Tijjani Muhammad-Bande qui a été élu mardi, par acclamation.

Même si le poste n'offre pas énormément de latitude politique et ne fait pas de son titulaire une figure essentielle de la diplomatie mondiale, le Nigeria tenait à remporter cette élection. Abuja avait envoyé une délégation de haut niveau à New York pour y soutenir la candidature de son représentant permanent à l'ONU et se dit confiant dans sa capacité à mener les débats de l'Assemblée générale.

Josiane Mambou Loukoula

MIGRATIONS

Une plainte contre l'UE à la CPI pour crimes contre l'humanité

Les eaux de la Méditerranée ont englouti plus de douze mille personnes depuis 2014, en tentant de rallier l'Europe depuis la Libye. L'Union européenne (UE) pourrait être appelée à s'expliquer devant la justice internationale.

Deux avocats internationaux installés à Paris, Juan Branco et Omer Shatz, ont demandé à la Cour pénale internationale (CPI) de poursuivre l'UE et ses États membres pour crimes contre l'humanité, compte tenu de la mort de milliers de migrants qui ont péri en Méditerranée. Les deux avocats ont transmis une plainte de deux cent quarante-cinq pages à la procureure de la CPI, Fatou Bensouda. Un dossier qui, selon eux, fournit « suffisamment de preuves impliquant les hauts responsables et agents de l'UE et des États membres dans des crimes contre l'humanité commis en application des politiques migratoires de

l'UE en Méditerranée et en Libye» depuis 2014.

Plus de douze mille personnes seraient mortes depuis cette date en Méditerranée, en tentant de rallier l'Europe depuis la Libye, ce qui en fait la route migratoire maritime la plus meurtrière au monde, selon l'ONU. Pour Juan Branco et Omer Shatz, l'UE a eu recours à «une politique migratoire fondée sur la dissuasion et visant à sacrifier les vies des migrants en détresse en mer».

Il n'est toutefois pas établi comment le bureau de la procureure de la CPI traitera leur plainte, qui cible les dirigeants et les agents de l'UE, les États membres et spécifiquement la France, l'Allemagne et l'Italie, trois pays membres de la CPI. Celle-ci enquête déjà sur les accusations de crimes commis à l'encontre des migrants et des réfugiés en Libye «afin de déterminer s'ils relèvent de la juridiction de la Cour».

Noël Ndong

BRÈVES

BAD

La Banque africaine de développement (BAD), en collaboration avec la Fondation Thomson Reuters, a organisé à Abidjan, en Côte d'Ivoire, un atelier de formation sur le développement durable, au bénéfice d'une trentaine de journalistes africains. Ces derniers sont venus du Cameroun, de la République démocratique du Congo, du Maroc, de la Tunisie, du Nigeria, du Cap Vert, de Côte d'Ivoire, du Mali, du Bénin, du Burkina, du Togo, etc. Le but de cet atelier est d'amener les journalistes à diagnostiquer les besoins réels des communautés à travers l'Afrique.

CAMEROUN

Des dizaines de jeunes ont pris d'assaut, le 3 juin, la localité de Wum, située à une cinquantaine de kilomètres au nord de Bamenda, dans la région du nord-ouest anglophone. Au moins six personnes ont été tuées et des dizaines de maisons brûlées. Tout a commencé avec la découverte du corps sans vie d'une personnalité locale importante. Aussitôt imputée aux séparatistes ambazoniens, elle a déclenché la colère des membres de la communauté du défunt, pour la plupart éleveurs. Selon plusieurs témoignages, près d'une centaine d'entre eux, armés de machettes et de bâtons, s'en prennent alors aux villageois. Les différentes tentatives de médiations des autorités et des chefs traditionnels n'y ont rien changé. Plusieurs habitants accusent notamment les forces de sécurité de passivité, voire de complicité pour n'avoir rien fait pour empêcher les exactions des dizaines de groupes d'éleveurs.

RDC

L'épidémie d'Ebola qui sévit dans l'est de la République démocratique du Congo (RDC) compte désormais 2 008 cas, dont 1 914 confirmés et 94 probables, selon la dernière annonce du ministère de la Santé. Au total, 1 346 décès ont été enregistrés et 539 personnes guéries. Malgré ce cap des 2 000 cas franchi, les évolutions de ces dernières semaines sont positives bien que la vigilance reste de mise, selon les autorités congolaises. Parmi les évolutions positives, le ministère de la Santé note une légère amélioration de la situation sécuritaire et du confinement géographique de l'épidémie. Mais le risque reste toutefois élevé compte tenu des mouvements importants de la population. Les leaders communautaires, les sensibilisateurs et experts psychosociaux s'impliquent davantage pour briser la résistance des villageois contre le traitement et les mesures préventives.

LIBYE

Les migrants retenus dans des centres de détention vivent dans des conditions particulièrement difficiles, souffrant de malnutrition et de maladies, a dénoncé l'ONG Médecins sans frontières (MSF), le 4 juin, à Rome. Selon MSF, il y a cinq mille huit cents réfugiés détenus dans les camps de détention libyens et certains de ces camps sont proches des zones de combats opposant les troupes du maréchal Haftar, l'homme fort de l'est du pays, aux forces du gouvernement d'union nationale dirigé par Fayez al-Sarraj et siégeant à Tripoli. Nombre de ces personnes pourraient avoir droit au statut de réfugiés et à un accueil dans un pays développé, mais les évacuations se font au compte-goutte. Ces dernières semaines, quatre cents personnes de ces camps ont été évacuées, mais dans le même temps, les garde-côtes libyens ont ramené mille deux cents personnes interceptées en mer.

SOUDAN

Le mouvement de contestation dans le pays restait déterminé à poursuivre la mobilisation, rejetant l'appel à des élections par les militaires au pouvoir deux jours après la dispersion sanglante d'un sit-in de manifestants à Khartoum, qualifiée de « massacre ». Selon un bilan du Comité central des médecins, proche de la contestation, plus de quarante personnes ont trouvé la mort et des centaines de blessés ont été enregistrés. Ce sit-in, dans le prolongement de la contestation inédite déclenchée en décembre, avait débuté le 6 avril pour réclamer le départ du président Omar el-Béchir, destitué par l'armée cinq jours plus tard et remplacé par un Conseil militaire de transition. Le rassemblement s'est poursuivi pour exiger le transfert du pouvoir aux civils.

EGYPTE

Le pays a remboursé quatre cent six millions de dollars de dettes à la Banque africaine d'import-export (Afreximbank) en mai dernier, a annoncé la Banque centrale égyptienne, dans un communiqué rendu public le 2 juin. L'institut d'émission a précisé avoir remboursé ces dettes à Afreximbank, alors que les réserves de change du pays ont atteint des niveaux record, 44,218 milliards de dollars à fin avril, contre 44,11 milliards de dollars au 31 mars. La dette extérieure de l'Égypte a atteint 96,6 milliards de dollars au 31 décembre 2018, contre 82,88 milliards de dollars une année auparavant, ce qui représente une augmentation de 16,5%.

Josiane Mambou Loukoula et AFP

DIPLOMATIE

Xi Jinping effectue une visite en Russie

Le président chinois est arrivé, le 5 juin, à Moscou pour une visite censée ouvrir une « nouvelle ère » d'amitié et renforcer le partenariat économique entre les deux puissances, dans un contexte de sanctions et de guerre commerciale avec Washington.

Arrivé début après-midi à Moscou, le chef de l'Etat chinois a été accueilli en grande pompe au Kremlin pour des pourparlers avec Vladimir Poutine, suivis d'une réception solennelle en son honneur, puis d'une soirée festive au théâtre Bolchoï à l'occasion des 70 ans de l'établissement des relations entre la Chine et la Russie.

Xi Jinping partira ensuite pour l'ancienne capitale des tsars où il sera, les 6 et 7 juin, l'invité d'honneur du Forum économique de Saint-Petersbourg qui réunira des dirigeants et des représentants d'environ mille huit cents entreprises russes et étrangères de soixante-quinze pays.

« Cette visite est un événement crucial pour nos relations bilatérales », a assuré le conseiller du Kremlin, Iouri Ouchakov, en rappelant que l'Union soviétique avait été « le premier pays à recon-

naître la République populaire de Chine, au lendemain de sa proclamation » en 1949.

Le président chinois et son homologue russe, Vladimir Poutine, doivent ainsi signer, à l'issue de leurs pourparlers à Moscou, une déclaration commune sur « le renforcement des relations, du partenariat global et de la coo-

«Réaffirmer leur soutien mutuel (...) et à s'assurer que les liens russo-chinois ne seront pas affectés par des changements dans la situation internationale»

pération stratégique, qui entrent dans une nouvelle ère ». Dans un contexte de fortes tensions entre la Russie et les Occidentaux, les échanges commerciaux entre Moscou et Pékin ont augmenté de 25% en 2018 pour atteindre « un niveau record de cent huit milliards de dollars », selon Iouri Ouchakov.

La Russie, dont l'économie est durement frappée par des sanctions européennes et américaines depuis 2014 en raison de la crise ukrainienne et de l'annexion de la Crimée, « est en train de se tourner réellement du marché européen vers le marché chinois », constate l'analyste russe, Alexandre Gabouiev.

Investissements chinois en Russie

La Chine est également devenue « un investisseur très important »

dans l'économie russe et maintient ses financements publics comme privés dans ce pays au moment où il voit partir d'autres acteurs étrangers, notamment en raison des sanctions, explique-t-il.

Côté politique, l'entente entre ces deux membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU, qui votent souvent à l'unisson, semble aussi au beau fixe. « Les positions de la Russie et de la Chine sont très proches ou coïncident entièrement sur la plupart des dossiers internationaux » tels que le programme nucléaire nord-coréen, le conflit en Syrie, la crise au Venezuela ou encore l'accord nucléaire iranien, qui feront l'objet de discussions lors de cette visite, a indiqué Iouri Ouchakov.

Parmi d'autres sujets à l'agenda des pourparlers entre Xi Jinping et Vladimir Poutine figurent également « les relations de la Russie

et de la Chine avec les grandes puissances occidentales, dont les Etats-Unis », selon la même source.

Les deux pays traversent, pour diverses raisons, une période de fortes tensions avec les Etats-Unis. Les relations russo-américaines sont sapées par les accusations d'ingérence électorale et de nombreux désaccords dont celui sur le désarmement, tandis qu'une interminable guerre commerciale oppose Pékin à Washington.

Dans ce contexte, les discussions entre Xi Jinping et Vladimir Poutine visent à « réaffirmer leur soutien mutuel (...) et à s'assurer que les liens russo-chinois ne seront pas affectés par des changements dans la situation internationale », a déclaré lors d'un briefing le vice-ministre chinois des Affaires étrangères, Zhang Hanhui.

Nestor N'Gampoula et AFP

CHINE/AFRIQUE

Une première exposition économique et commerciale prévue à Changsha

La République populaire de Chine va organiser, du 18 au 20 juin, la première exposition économique et commerciale sino-africaine, au Centre international de congrès et d'expositions de la capitale de la province du Hunan.

Une cinquantaine de pays africains va participer à l'évènement. Des institutions internationales, dont l'Organisation des Nations unies pour le développement industriel, le Programme alimentaire mondial et l'Organisation mondiale du commerce prendront également part à l'exposition, a annoncé He Baoxiang, vice-gouverneur du Hunan.

Cette première exposition économique et commerciale sino-africaine a pour objectif de renforcer la coopération bilatérale entre la Chine et les pays africains, dans les domaines industriels et agricoles. La manifestation attirera plus de mille cinq cents invités étrangers, plus de cinq mille invités chinois, ainsi que plus de trois mille cinq cents exposants, acheteurs et visiteurs professionnels, a-t-il précisé.

Selon He Baoxiang, les projets de coopération concernent actuellement trente-neuf pays africains. « De nombreux projets d'investissement et commerciaux seront signés lors de l'exposition », a-t-il assuré.

Organisée par le ministère du Commerce chinois et le gouvernement provincial du Hunan, cette exposition couvre une surface de cinquante mille mètres carrés. Elle est lancée afin d'établir un nouveau mécanisme de coopération économique et commerciale entre la Chine et les pays africains. En outre, elle établira un nouveau mécanisme de coopération économique et commerciale entre les deux parties.

L'organisation de cet événement biennuel représente la première démarche consistant à valider, durant les trois prochaines années et ultérieurement,

les huit initiatives majeures proposées par le président chinois, Xi Jinping, au sommet du troisième Forum sur la coopération sino-africaine, qui s'est tenu l'an dernier à Pékin.

Le volume commercial du Hunan avec les pays africains a totalisé 2,8 milliards de dollars en 2018, dépassant de plus de 50% pour la quatrième année consécutive. Les investissements contractés par les entreprises du Hunan en Afrique se sont élevés à près d'un milliard de dollars.

Une cérémonie de signature de projets économiques et commerciaux aura lieu pendant l'exposition, ainsi qu'une série de forums, des activités de promotion sur les investissements et de négociation commerciale.

Plusieurs rencontres sont prévues en marge du salon : un séminaire sur la coopération agricole sino-africaine ; un dialogue de coopération en matière d'infrastructures et de financement ; un séminaire sur la promotion du commerce bilatéral sino-africain ; un autre sur le développement des zones de coopération économique et commerciale sino-africaines; trois conférences respectivement sur la promotion d'investissements dans les pays africains ; la promotion de la coopération des principales provinces, municipalités et régions autonomes chinoises; la coopération économique et commerciale B2B.

En 2018, le commerce Chine-Afrique s'est élevé à 204,2 milliards de dollars, en hausse de 20% sur un an. La Chine est, depuis dix années consécutives, le plus grand partenaire commercial de l'Afrique.

Yvette Reine Nzaba

EXPOSITION ART CAMP ANDORRE 2018

L'artiste Willys Kezi expose à l'Unesco

Le projet «Des couleurs pour la planète-Art Camp Andorre 2018» fait escale au siège de l'agence onusienne à Paris, du 3 au 7 juin. L'artiste de la République démocratique du Congo est parmi les peintres sélectionnés par la Délégation permanente d'Andorre auprès de cette institution.



Willys Kezi

« Des couleurs pour la planète-Art Camp » est un projet créé en 2008. Il a pour mission d'encourager l'échange entre artistes de différentes cultures. À chaque édition, une trentaine d'artistes issus des quatre coins du monde est conviée, tous les deux ans, durant douze jours, dans le village d'Ordino, en Andorre.

Autour d'un thème, les artistes échangent, débattent, partagent et réalisent chacun trois œuvres originales. Celles-ci composent l'exposition itinérante Art Camp. En près de dix ans, Art Camp a rassemblé plus de cent cinquante artistes et contribué à la création de plus de six cent cinquante œuvres. C'est à ce titre que Willys Kezi s'est trouvée en résidence, l'année dernière, à la sixième édition, à Ordino, au centre culturel La Llacuna d'Andorre-la-Vieille, l'espace de création, de réflexion et d'apprentissage, mais aussi un espace

vivant, d'échange et de participation, du 9 au 21 juillet 2018. Ses œuvres font partie de l'exposition itinérante actuellement visible au siège onusien. Ange Pongault, secrétaire général de l'Agence d'information d'Afrique centrale, de passage à Paris, l'a visitée.

Après le Grand Palais à Paris et une exposition à Bruxelles, l'artiste plasticienne diplômée de l'école des Beaux-Arts de Kinshasa continue de tracer son chemin en appui de la diversité culturelle.

Par ses œuvres s'exprime sa volonté de dénoncer artistiquement « ce qui ne va pas dans la société », à l'image d'une observatrice de l'être humain et de ses rapports avec l'autre, toujours avec un même esprit à la recherche de justice et visant une garantie de la paix : la paix si chère pour la survie de la planète et des générations futures !

Marie Alfred Ngoma

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE FORESTIÈRE

AVIS PUBLIC D'APPEL D'OFFRES

Le Ministère de l'Économie Forestière lance des appels d'offres pour les marchés de travaux et de fournitures ci-après :

- Dossier d'appel d'offres n° Tx-AON-001/MEF/CGMP/2019, relatif à la construction du bâtiment de la direction départementale de l'économie forestière du Kouilou (lot unique) ;
- Dossier d'appel d'offres n° Tx-AON-002/MEF/CGMP/2019, relatif à la construction du bâtiment de la direction départementale de l'économie forestière des Plateaux (lot unique) ;
- Dossier d'appel d'offres n° Tx-AON-003/MEF/CGMP/2019, relatif aux travaux d'aménagement du parc zoologique et botanique de Brazzaville (lot unique) ;
- Dossier d'appel d'offres n° F-AON-004/MEF/CGMP/2019, relatif à l'acquisition du matériel en deux lots ci-après : acquisition du matériel divers (lot 1) ; acquisition du matériel technique (lot 2) ;
- Dossier d'appel d'offres n° F-AON-005/MEF/CGMP/2019, relatif à l'acquisition du matériel en trois lots ci-après : acquisition du matériel divers (lot 1) ; acquisition du matériel technique (lot 2) et acquisition du matériel nautique (lot 3) ;
- Dossier d'appel d'offres n° F-AON-006/MEF/CGMP/2019, relatif à l'acquisition du matériel nautique et technique (lot

unique)

- Dossier d'appel d'offres n° F-AON-007/MEF/CGMP/2019, relatif à l'acquisition du matériel en trois lots ci-après : acquisition du matériel de bureau (lot 1) ; acquisition des tenues vestimentaires (lot 2) et acquisition du matériel technique (lot 3) ;
- Dossier d'appel d'offres n° F-AON-008/MEF/CGMP/2019, relatif à l'acquisition du matériel technique (lot unique)
- Demande de cotation n° F-DC-001/MEF/CGMP/2019, relatif au repeuplement du parc animalier (lot unique).

Les soumissionnaires intéressés sont invités à se procurer du dossier d'appel d'offres au niveau du Ministère de l'Économie Forestière à la Cellule de Gestion des Marchés Publics du Ministère de l'Économie Forestière ; Palais des verts-1er étage-face Hôpital Blanche Gomez - BP 98 - Brazzaville, du Lundi au Vendredi de 7h00 à 14h00, contre un paiement au comptant non remboursable de 125.000 à 150.000 FCFA.

Les offres devront être déposées sous pli fermé, contre récépissé, en quatre (4) exemplaires dont un (1) original et trois (3) copies et soumises au plus tard le 28 Juin 2019 à 11 heures 30 minutes.

NÉCROLOGIE

Parfait Wilfried Douniama, journaliste aux Dépêches de Brazzaville, Mme Henriette Essama Bora et les enfants Itoua-Okana ont la profonde douleur d'annoncer aux parents, amis et connaissances, notamment les ressortissants des villages Essiala et Edzounou, dans le district de Gamboma, le décès de leur tante, petite sœur, mère, Marie Akouéli, survenu le 3 juin 2019 au CHU de Brazzaville. La veillée funèbre est organisée au n° 139 de la rue Oboya, arrêt de bus Petit-Chose. La date de l'inhumation sera communiquée ultérieurement.



Mesmin Boussa, agent des Dépêches de Brazzaville, a la profonde douleur d'annoncer à la grande famille des associations Ekongo Plateaux, aux parents, amis et connaissances, le décès du président national de l'association Ekongo Plateaux, Denis Ibara "Dida", le mardi 4 juin 2019 au CHU de Brazzaville, à la suite d'une courte maladie.

La veillée mortuaire se tient au n°45 de la rue Kifayoulou, quartier Don Bosco (après le marché Soprog), arrêt du bus Tsoueke, derrière l'hôtel Mokili, sur la nationale n°2. La date d'inhumation vous sera communiquée ultérieurement.



Alexis Placide Ossoka et les enfants Itoua ont la profonde douleur d'informer les parents, amis et connaissances des villages Ossonga, Kangini et Mbémbe, à Owando du décès de leur frère et père Norbert Itoua (vieux Atyce), survenu le 29 mai 2019, au CHU de Brazzaville. La veillée se tient au domicile du défunt n° 130 de la rue Mbé (Réf : quartier Manhattan, arrêt Manguier, grand lavage) à Talangaï. Le programme et la date des obsèques seront communiqués ultérieurement.



PROGRAMME DES OBSÈQUES

La famille Fongui informe parents, amis et connaissances que les obsèques de Michel Fongui, décédé le 24 mai 2019, se présentent comme suit :

Jeudi 6 juin 2019

- 11h00: levée de corps à la morgue municipale de Brazzaville ;
- 12h00: recueillement au domicile familiale sis rue Gamboma n°6, Plateau des 15 ans.
- 14h00: départ du corps pour Makoua



CAN EGYPT 2019

La Fédération comorienne déboutée par le tribunal arbitral du sport

La décision rendue le 4 juin par l'organe chargé de régler les litiges sportifs a donné feu vert aux Lions indomptables du Cameroun, champions d'Afrique, de poursuivre leur préparation en toute sérénité afin de défendre leur titre, du 21 juin au 19 juillet, au pays des pharaons.

La Fédération de football des Comores (FFC) sort le plus grand perdant du litige qui l'opposait à la Confédération africaine de football (CAF), sur la participation du Cameroun à la phase finale de la Coupe d'Afrique des nations (CAN) Egypte 2019.

Les Comoriens avaient saisi le Tribunal arbitral du sport (TAS) pour mettre la pression sur la CAF qui devrait, selon eux, appliquer son règlement qui disqualifierait le Cameroun pour n'avoir pas pu organiser la compétition qui a été confiée à l'Égypte. Par le passé, la CAF avait déjà appliqué cette mesure. L'on se souviendra qu'en 2015, par peur de la maladie à virus d'Ebola qui sévissait dans certains pays, le Maroc avait refusé d'organiser la CAN qui avait été finalement confiée à la Guinée équatoriale. Le pays avait été alors privé de deux phases finales de la CAN (2017 et 2019) avant que le TAS ne le rétablisse dans ses droits.

Mais pour le cas du Cameroun, c'est la CAF elle-même qui lui avait retiré l'organisation de l'édition 2019 pour lui confier celle de 2021 afin de lui permettre de mieux s'organiser. La FFC, mécontente de la démarche de la CAF, avait fait le premier appel auprès du TAS, le 28 janvier dernier, se fondant sur un défaut de décision constituant un déni de justice. Elle avait déposé un autre le 11 février, contestant la décision de la CAF du 30 janvier de ne pas suspendre le Cameroun pour la CAN et lui attribuant même l'organisation de la CAN 2021.

Les deux parties ont été entendues le 29 mai au siège du TAS à Lausanne, en Suisse. Et la décision est tombée le 4 juin. L'organe chargé de régler les litiges sportifs a jugé les deux appels déposés par la FFC irrecevables.

« Sur la base des preuves et des arguments présentés par les parties, la formation arbitrale du TAS a conclu l'irrecevabilité des appels. La formation arbitrale s'est référée à la jurisprudence constante du TAS selon laquelle toute demande en justice doit être fondée sur un intérêt digne de protection », a décidé le TAS.

Le classement issu des éliminatoires ne plaideait pourtant pas en faveur des Comores. Cette sélection a été la dernière de son groupe, à égalité des points (cinq) avec le Malawi qui l'a devancée à la différence des buts (-3 pour le Malawi contre -5 pour les Comores). Le Maroc et le Cameroun ont terminé en tête de ce groupe B avec onze points chacun. « Dans ce cas d'espèce, d'une part la formation arbitrale conclut que la FCF ne dispose d'aucun intérêt sportif digne de protection. En effet, d'après la réglementation de la CAF, la formation considère que, même en cas de disqualification de l'équipe nationale du Cameroun, une telle disqualification n'aurait aucune incidence sur le classement de la FFC dans son groupe de qualification pour la CAN 2019 et qu'il lui était mathématiquement impossible de se qualifier pour cette compétition », a expliqué le TAS.

James Golden Eloué

TOURISME

Un forum en vue pour promouvoir le secteur au Congo

Le cabinet Positifs conseils organise, du 22 au 24 juillet, au Palais des congrès, en partenariat avec la Chambre de commerce de Brazzaville, une rencontre internationale du tourisme africain sur le thème « Economie touristique, potentielles et perspectives ».



Une vue d'un paysage naturel du Congo

Onze pays africains prendront part au rendez-vous dont la Namibie (invitée d'honneur). Il a pour objectifs, entre autres, de promouvoir l'entrepreneuriat dans le domaine du tourisme au Congo; permettre aux investisseurs étrangers de saisir les opportunités qu'offre le pays dans le domaine; et fédérer les opérateurs touristiques africains en vue d'un partage d'expériences.

Outre le thème principal, des conférences-débats et ateliers de formation sont prévus autour des sous-thèmes tels que la valorisation de la destination Congo, le tourisme médical, le net working, les banques et assurances. Une excursion dans des sites touristiques est également au programme.

« Nous avons choisi le thème «Tourisme» parce que dans le Plan national de développement, le gouvernement l'inscrit dans ses priorités de diversification de l'économie. Il appartient à nous, société civile, de relayer ces informations pour accompagner l'Etat », a indiqué l'initiateur de l'événement, Edner Loïc M. Eleka, lors d'un entretien avec Les Dépêches de Brazzaville.

« Nous tenons, de même, à sensibiliser les jeunes aux métiers du tourisme, allant de l'hôtellerie à la vente des billets d'avion ainsi qu'au guide touristique », a relevé Edner

Loïc M. Eleka, manager à Positifs conseils. Créé en février 2018, le cabinet Positifs conseils, spécialisé notamment en conseil d'entreprise et marketing, organise également des événements sur l'entrepreneuriat. Au nombre des activités économiques qu'il a eu à organiser figure le déjeuner d'affaires de Kintélé, tenu en novembre 2018. Cette rencontre avait connu la participation de plusieurs investisseurs africains.

Notons que la République du Congo a réaffirmé son ambition de faire contribuer le tourisme à 10% de son produit intérieur brut, en organisant, en 2017, les premières assises nationales du secteur.

Le domaine du tourisme et des loisirs est l'une des grappes économiques les plus prometteuses pour la diversification de l'économie comme identifié dans le Plan national de développement et le Document de stratégie pour la croissance, l'emploi et la réduction de la pauvreté. En effet, le Congo détient un potentiel touristique remarquable et de nombreux attraits. Ces atouts peuvent contribuer efficacement à l'amélioration des conditions de vie des Congolais, s'ils sont mis en valeur et commercialisés dans une perspective de développement durable.

Lopelle Mboussa Gassia

NÉCROLOGIE

Nely Carole Biantomba, agent des Dépêches de Brazzaville, les familles Samba, Sembe Franchelée, Nzibou Lucienne, Ngenda Ndelot Cherdelle, Samba Felvie, informent les parents, amis et connaissances que l'inhumation de Samba Okili Marcel se déroulera comme suit :

Vendredi 7 juin 2019

9h00 : levée de corps à la morgue municipale de Brazzaville
10h00 : recueillement au n°87 de la rue Massoukou (Arrêt de bus Combattant non lion de l'école EAD Mougali)
14h00 : départ pour le cimetière familial Samba-Alphonse
16h00 : fin de la cérémonie



Henriette Kilamou et famille ainsi que la direction de la société DFS Alima ont la profonde douleur d'annoncer aux amis et connaissances, le décès de leur frère et collègue, Fidèle Kilamou Bouesso, survenu le samedi 1^{er} juin 2019 au CHU de Brazzaville. La veillée mortuaire a lieu au n°77 de la rue Mba-mou-Ouenzé. L'inhumation est prévue pour le vendredi 7 juin 2019 au cimetière Ma Campagne.





MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE, SECONDAIRE ET DE L'ALPHABÉTISATION



PROJET D'APPUI A L'AMÉLIORATION DU SYSTÈME ÉDUCATIF (PRAASED)
AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N° 4/2019/MEPSA/UCP-PRAASED
 « Recrutement d'un Spécialiste en Sauvegardes Sociales du PRAASED »

I. Contexte

Le Gouvernement de la République du Congo et la Banque Mondiale co-financent le Projet d'Appui à l'Amélioration du Système Éducatif pour un montant total de 70 millions de dollars US. A cet effet, l'Unité de Coordination du PRAASED a l'intention d'utiliser une partie du montant pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant : recrutement du Spécialiste en Sauvegardes Sociales du PRAASED.

II. Mission du Spécialiste en Sauvegardes Sociales

Sous la supervision du Coordonnateur du Projet, le spécialiste en sauvegarde sociale exerce ses attributions et responsabilités dans le respect des dispositions : (i) du Rapport d'évaluation du projet ; (ii) de l'Accord de Crédit Banque Mondiale / République du Congo ; et (iii) des recommandations validées et approuvées des missions de supervision, de revue technique, d'évaluation et d'audit.

III. Principales missions et tâches (Extraits des termes de référence) :

Il/elle travaillera en collaboration avec le/la spécialiste en environnement, l'ensemble du personnel et les différentes parties prenantes de mise en œuvre du PRAASED et en synergie avec les partenaires sur le terrain.

Le (la) spécialiste en sauvegarde environnementale aura pour missions principales et tâches de :

- Assurer la coordination et la liaison entre les structures gouvernementales, les populations bénéficiaires et les entreprises engagées dans le PRAASED sur le volet social ;
- Assurer la supervision et le suivi du processus de mise en œuvre des instruments de sauvegarde du Projet dans son ensemble ;

- S'assurer de la prise en compte des intérêts sociaux des Comité de Gestion de Développement Communautaires (CGDC) dans l'organisation, la planification et le suivi des mesures d'atténuation sociale, conformément au cadre de gestion environnementale et sociale (CGES), au cadre de politique en faveur des peuples autochtones (CPPA) et au cadre de politique de réinstallation (CPR) en faveur des bénéficiaires du PRAASED ;
- Participer à la conception et à la mise en place des outils de gestion et de traitement des plaintes ;

IV. Profil et qualifications requis

- Être titulaire d'un diplôme universitaire (Bac + 5 minimum) en Sciences sociales, Sciences humaines, Sciences de la communication, Sciences économiques, Droit de l'environnement, Sciences ou Ingénierie de l'environnement ou un diplôme équivalent ;
- Avoir une expérience professionnelle d'au moins 5 ans dans le domaine des sauvegardes sociales ;
- Justifier d'une expérience dans l'utilisation des techniques et des approches d'animation, de sensibilisation, de formation et de mobilisation sociale ;
- Justifier d'une expérience dans la prévention et le règlement des conflits sociaux dans le cadre des projets de développement ;

V. Dossier de candidature

- Les candidats intéressés devront fournir un dossier complet composé de :
- Une lettre de motivation ;
 - un curriculum vitae détaillé ;
 - des copies des diplômes et tout autre document justifiant la formation (NB : les originaux du ou des diplômes seront exigés des candidats inscrits sur la liste restreinte validée, appelés à l'interview) ;

- des certificats de travail ou tout autre document justifiant de l'expérience dans Sle domaine ;

Les candidatures féminines sont vivement encouragées.

VI. Processus de recrutement

- Le processus comprendra :
- Une analyse des dossiers ;
 - n entretien devant un panel.

VII. Informations et Réponse à l'avis à manifestation d'intérêt (AMI)

Les personnes intéressées peuvent obtenir des informations supplémentaires, au Bureau de la Passation des Marchés, à l'adresse ci-dessous, les jours ouvrables de 9 heures à 16 heures, heure locale.

Les dossiers de candidature doivent être envoyés sous plis fermés, au plus tard le 20 juin 2019 à 14 heures, heure locale avec mention « Avis de recrutement d'un Spécialiste en Sauvegardes Sociales du PRAASED ».

L'adresse à laquelle, il est fait référence ci-dessus est :
 Unité de Coordination du PRAASED
 À l'attention de monsieur Calixte KOLYARDO, Coordonnateur du PRAASED
 au 133 Avenue Maréchal LYAUTEY, en face du CHU, à côté de l'UNESCO
 E-mail : praaseducp@gmail.com,
 Téléphone : 00 242 06 621 38 33

Brazzaville-Congo.

Fait à Brazzaville, le 05 juin 2019
Le Coordonnateur du PRAASED
Calixte KOLYARDO

AVIS DE SOLLICITATION DE MANIFESTATION D'INTERET

N° 03/2019/MEPSA/UCP-PRAASED (prorogation)

RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INTERNATIONAL CHARGÉ D'ANALYSER LE DISPOSITIF NATIONAL D'ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE DU SYSTÈME ÉDUCATIF ET DES ÉVALUATIONS SOMMATIVES DU SYSTÈME ÉDUCATIF CONGOLAIS

Finance Le Projet d'Appui à l'Amélioration du Système Éducatif (PRAASED) pour un montant total de 70 millions de dollars US. Une partie de ces fonds sera utilisée pour financer les prestations d'un consultant international chargé d'analyser le dispositif national d'évaluation de la performance du système éducatif et des évaluations sommatives du système éducatif congolais.

2. Sur la base d'une analyse de l'existant, l'étude vise à identifier les forces et faiblesses dans le dispositif national actuel d'évaluation de la performance du système éducatif et celui des évaluations sommatives afin de mettre en place un système d'évaluations plus pertinent et performant.

3. La mission du Consultant consistera entre autres à :
- analyser le dispositif national existant d'évaluation de la performance du système éducatif (analyse institutionnelle et fonctionnelle)
 - analyser les capacités institutionnelles et fonctionnelles de la Direction des examens et concours ;
 - faire une analyse approfondie de la qualité des évaluations sommatives (CEPE, BEPC et BAC) dont leur conception, organisation et déroulement ;
 - analyser l'organisation, le déroulement et la pertinence des concours d'entrée à l'Université pour les établissements à Concours (ENI, ENS), en lien avec les évaluations sommatives antérieures (BAC) ;
 - analyser l'usage fait des résultats des examens et concours (CEPE, BEPC et BAC) par rapport au processus d'apprentissage et d'acquis de connaissances et compétences des élèves ;
 - analyser l'impact de l'actuelle organisation centralisée

du BEPC et du BAC (élaboration des épreuves, organisation, déroulement, corrections, publication des résultats...).

4. Profil du Consultant : le consultant devra :

- être titulaire d'un bac +5 au minimum en sciences de l'éducation, en sciences sociales ou domaines équivalents
- posséder une expérience d'au moins dix (10) ans dans l'analyse des dispositifs nationaux des évaluations nationales des apprentissages ;
- posséder une expérience d'au moins cinq (5) ans dans l'analyse organisationnelle et fonctionnelle des structures et/ou dispositifs nationaux des évaluations scolaires ;
- avoir une expérience avérée d'au moins cinq (5) ans dans l'analyse des évaluations sommatives (concours, examens de fin de cycle),
- posséder au moins une expérience de mission similaire (produire des certificats de bonne exécution des missions réalisées dans l'analyse des évaluations au moins trois pays) ;
- avoir une bonne connaissance des systèmes éducatifs particulièrement d'Afrique francophone subsaharienne et celle du Congo serait un atout.

5- La méthode de sélection sera basée sur les directives sélection et emploi de consultants par les emprunteurs de la Banque Mondiale (Consultants individuels), version révisée 2014.

5. Dossier de candidature

- Les candidats intéressés devront fournir un dossier complet comprenant :
- une lettre de motivation
 - un Curriculum vitae détaillée

- les copies des diplômes et tout autre document justifiant la formation

- les certificats de travail et tout autre document justifiant de l'expérience dans le domaine de la mission

6. Informations et Réponse à l'avis à manifestation d'intérêt (AMI)

Les personnes intéressées peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des termes de référence, au Bureau de la Passation des Marchés, à l'adresse ci-dessous, et aux heures suivantes : de 8 h à 16 h 00 (du lundi au vendredi).

Les dossiers de manifestation d'intérêt doivent être déposés en version physique ou transmis en version électronique, à l'adresse mentionnée ci-dessous, au plus tard le 19 juin 2019 à 14 heures, heure locale avec la mention « Avis de recrutement d'un consultant international chargé d'analyser le dispositif national d'évaluation de la performance du système éducatif et des évaluations sommatives du système éducatif congolais. » :
 L'adresse à laquelle, il est fait référence est :

UNITE DE COORDINATION DU PRAASED
 sis au No 133 de l'Avenue Maréchal LYAUTEY,
 en face du CHU, à côté de l'UNESCO,
 E-mail : praaseducp@gmail.com,
 Téléphone : 00 242 06 621 38 33, Brazzaville, République du Congo.

Fait à Brazzaville, le 16/05/2019

Le Coordonnateur du PRAASED
Calixte KOLYARDO

FORMATION DU GOUVERNEMENT

Toujours pas de fumée blanche

La semaine du 3 au 9 juin, présentée comme déterminante dans la publication de l'équipe gouvernementale tant attendue, est en train de courir sans que les signes annonciateurs d'une fumée blanche ne soient visibles.

Tout se passe, pour ainsi dire, comme si le temps était du côté des négociateurs du Front commun pour le Congo (FCC) et du Cap pour le changement (Cach). Les deux plates-formes constituant la nouvelle coalition au pouvoir semblent ne pas faire dans l'urgence alors que, d'ici au 15 juin, la session ordinaire du parlement va prendre fin. La logique voudrait que la nouvelle équipe gouvernementale issue des concertations FCC-Cach puisse d'abord être investie au parlement avant de devenir opérationnelle. A défaut, il faudrait attendre la convocation d'une session extraordinaire pour régler ce détail important sans lequel

le prochain exécutif national n'aurait aucune assise légale. Aux dernières nouvelles, les choses auraient plutôt évolué dans un sens positif. Ce qui a fait dire au porte-parole de la présidence que la publication du gouvernement pourrait, sauf attermolements de dernière minute, intervenir au courant de cette semaine. Une rengaine longtemps ressasée dans le milieu, sans effet concret sur le terrain. Cette fois-ci serait-elle la bonne ? En tout cas, plusieurs sources recoupées le confirment. Les deux plates-formes auraient finalisé leur accord de coalition gouvernementale et harmonisé leurs programmes respectifs pour en faire un seul. Ce serait un des facteurs

qui, jusque-là, plombe la publication de l'exécutif national. Tout compte fait, le FCC et le Cach auraient posé les bases de leur coalition gouvernementale et, bientôt, une déclaration commune serait faite pour sceller leur volonté de gérer le pays à l'unisson. Il nous revient également que chaque membre des deux regroupements politiques a fait acte d'appartenance à la coalition.

La composition de l'équipe achoppe sur la répartition des postes

L'ultime pépin qui bloque le processus demeure, à n'en point douter, la répartition des postes sur fond des revendications de certains regroupements

au poids politique avéré tels que l'AFDC et Alliés de Modeste Bahati qui n'arrête de monter les enchères dans la « Kabylie ». A la tête de la deuxième force politique au sein du FCC, Modeste Bahati continue d'exiger la vice-Présidence chargée des Finances ou du budget, suscitant mécontentement et indignation. Des indiscretions laissent entendre qu'un modus vivendi aurait finalement été trouvé au niveau de la clé de répartition des postes ministériels entre le FCC et le Cach, d'une part, et entre les composantes du FCC, d'autre part, en tenant compte du poids politique des uns et des autres et de l'équilibre géopolitique.

A tout prendre, la publication de la nouvelle équipe gouvernementale ne peut plus tirer en longueur, surtout après la nomination du Premier ministre, Sylvestre Ilunga Inukamba. Les obsèques de feu Etienne Tshisekedi passées, il est plus que temps de se focaliser sur les affaires de l'Etat en accordant le bénéfice d'urgence à la formation du gouvernement. Le meilleur scénario est que le nouvel exécutif national soit rendu public cette semaine, question de lui permettre d'avoir le temps nécessaire d'élaborer son projet de loi budgétaire à présenter à la session ordinaire de septembre.

Alain Diasso

MÉDIAS

Jean-Marie Kassamba démis de la présidence de la section UNPC-Kinshasa

La décision du tribunal des pairs est motivée par le dossier qui oppose le directeur de Télé 50 aux journalistes de cette chaîne.

Dans une décision du tribunal des pairs de l'Union nationale de la presse congolaise (UNPC) prononcée le 5 juin, Jean-Marie Kassamba ne peut plus engager la section Kinshasa de cette corporation.

La Commission de discipline et d'éthique professionnelle (Cdep) dit avoir examiné les plaintes réciproques des journalistes de Télé 50 contre le président de l'UNPC-section Kinshasa, et celle de ce dernier contre certains de ces journalistes qu'il dirige. Elle a relevé que Jean-Marie Kassamba avait refusé de comparaître physiquement contradictoirement, pour exercer ses droits, malgré les trois remises sollicitées et obtenues pas ses avocats.

Après avoir écouté les parties adverses, la Cdep a retenu à charge du désormais ex-président de l'UNPC-Kinshasa, certains manquements. Il est reconnu coupable notamment d'humiliation et du mépris public de ses journalistes du fait qu'il les a fait arrêter et embarquer violemment par la police, sans préexistence préalable d'un acte judiciaire tel que soutenu par ces derniers.

Le tribunal des pairs a également noté que la destruction méchante soutenue par le directeur de Télé 50 dans son acte d'accusation et imputées



Jean-Marie Kassamba

aux journalistes était « maquignonnée » par lui-même, selon la démonstration de journalistes indexés. La CDEP note également que son refus de comparaître, dissimulé dans un procédé dilatoire de demandes répétées de remises, est synonyme de sa culpabilité et prouve, en outre, l'absence de son intérêt dans les présentes causes.

Il est également mis à charge de Jean-Marie Kassamba la violation du code de déontologie du journaliste congolais, par son manque de solidarité confraternelle prévue dans l'article 14 de ce document.

Jean-Marie Kassamba qui exerce de grandes responsabilités dans la profession est également accusé de manquer au devoir d'exemplarité. Le défaut d'intégrité manifeste qui lui est reconnu en plus, dont l'issue est outrageante pour le tribunal des pairs, est motivé par son

incapacité de comparaître pour élucider les manquements soulevés dans ces deux causes.

Le tribunal des pairs rappelle les dispositions qui recommandent le recours à cette instance, en cas de litige ou conflit entre les membres de l'Union. Il a, par conséquent, décidé de l'exclusion de Jean-Marie Kassamba des organes de l'UNPC. Par cette décision, ce dernier perd donc sa fonction de président de la section Kinshasa de la corporation qu'il ne peut plus engager sur toute l'étendue de la ville. Le tribunal des pairs menace de lui appliquer l'article 64 de son statut particulier et l'appelle au respect de cette décision tout en disant le maintien d'exercer le journalisme dans la sphère nationale.

De son côté, le président sectionnaire déchu affirme continuer d'assumer ses fonctions

Lucien Dianzenza

LUTTE CONTRE LA MALADIE D'EBOLA

La « méconnaissance » du virus complique le travail de terrain

Les équipes soignantes continuent de rencontrer « quotidiennement » des personnes qui doutent à ce jour de l'existence de l'épidémie. Cette situation invraisemblable en cette période de renforcement de la lutte contre le virus est d'autant plus préoccupante que la République démocratique du Congo (RDC) a franchi officiellement la barre des deux mille cas depuis le 2 juin.

Dimanche dernier, les autorités sanitaires congolaises ont annoncé le passage à deux mille cas de fièvre à virus Ebola. Au même moment, certaines organisations internationales actives sur le terrain, dont l'ONG Oxfam, ont fait état d'une triste découverte dans leur contact direct avec la population.

En dépit de tout le bruit autour de l'épidémie, certaines personnes doutent encore aujourd'hui de son existence. L'ONG s'inquiète des graves conséquences sur l'efficacité de la lutte et même les campagnes de prévention. En effet, ces personnes réfractaires refusent tout simplement de se faire vacciner ou de se faire soigner dans une clinique. En fait, elles préfèrent rester chez elles, note-t-elle.

Bien entendu, cette nouvelle donne risque de compliquer davantage le travail des équipes de terrain. Comme le fait remarquer Oxfam, ce genre de rencontre du reste quotidienne vient rappeler le déficit communicationnel sur une matière aussi importante pour le pays. « Alors que nous travaillons à changer cela, trop de cas ne sont pas détectés car de nombreuses personnes

qui présentent des symptômes évitent le traitement. Les équipes de terrain font face à un manque de confiance de la part de cette catégorie de la population. Ce manque de confiance rend impossible la rupture de la chaîne de transmission du virus », fait observer l'ONG.

Des raisons de s'inquiéter. Cette triste découverte arrive au moment le plus critique de la lutte contre le virus d'Ebola. En effet, certaines zones les plus affectées du pays enregistrent une montée de l'insécurité. Une ville comme Butembo, par exemple, dans l'est de la RDC, subit depuis quelques mois des attaques très violentes et meurtrières. Par conséquent, plusieurs organisations actives sur le terrain ont pris finalement l'option de suspendre carrément leurs interventions. Leur départ contribue malheureusement à la recrudescence de la maladie.

« Ces interruptions ont sérieusement entravé les activités de vaccination, la décontamination des maisons ainsi que les inhumations qui doivent se faire dans des conditions de sécurité optimales », indique-t-on. A présent, plusieurs observateurs avertis confirment le risque potentiel pour le pays de franchir un autre pic au cours des prochaines semaines. Pour l'organisation internationale, rien ne saurait remplacer le dialogue en pareille circonstance. « L'institution d'un dialogue avec les communautés permettra de trouver avec elles les solutions sûres pour contenir le virus ». Nous y reviendrons.

Laurent Essolomwa

OPPOSITION

Le MLC et Lamuka préparent fiévreusement l'arrivée de Jean-Pierre Bemba

Le 23 juin, l'ex-vice président de la République démocratique du Congo (RDC) sera de retour à Kinshasa, ont confirmé de nombreuses sources.

Le président du Mouvement de libération du Congo (MLC) sera à son deuxième come-back en RDC, après son acquittement à La Haye, où il avait été enfermé pendant dix ans. On se souvient des déboires qu'il avait connus lors de son arrivée à Kinshasa, en août dernier, dans la foulée de la présidentielle de décembre. Alors qu'il était venu faire acte de candidature au scrutin présidentiel, le chairman du MLC n'était visiblement pas le bienvenu, du point de vue du régime Kabila, malgré la liesse populaire qui avait caractérisé son retour au pays après onze ans d'absence dont dix passés dans une prison de la Cour pénale internationale. Il fut même empêché de rejoindre sa résidence, proche de celle de l'ancien président de la République, dans le quartier huppé de Gombe. Une fausse note qui mit un bâton dans l'enthousiasme suscité par son retour.

Un accueil triomphal en perspective

Cette fois-ci, tout est mis en branle au niveau du parti pour que de tels désagréments ne surviennent pas. Le comité d'organisation que dirige Fidèle Babala, le secrétaire général adjoint du MLC, est à pied d'œuvre. Après avoir rencontré les deux autres leaders de la plate-forme Lamuka, Martin Fayulu et Adolphe Muzito, dans le cadre de la consolidation de l'unité de l'opposition en perspective du retour de Jean-Pierre Bemba, le comité d'organisation a écrit officiellement à l'autorité urbaine afin que des dispositions sécuritaires soient prises. Une démarche tout à fait protocolaire sous le régime d'information qui régit l'organisation des manifestations publiques en RDC. En attendant la fixation de l'itinéraire que pourrait emprunter le cortège de son chairman, le MLC et la coordination provinciale de Lamuka prévoient de lui réserver un accueil triomphal à l'aéro-



Les premiers pas de Jean-Pierre Bemba en RDC après onze ans d'absence, le 1^{er} août 2018

port international de Ndjili, suivi d'un carnaval avec, pour point de chute, l'espace attenant au bas-côté du boulevard Triomphal où le sénateur Jean-Pierre Bemba tiendra son meeting. Au niveau du parti, c'est déjà la fièvre. Les membres du comité exécutif national et les prési-

dents fédéraux du MLC sont mis à contribution pour sensibiliser leurs bases respectives afin que le retour de Jean-Pierre Bemba à Kinshasa soit une réussite totale. « J'ai hâte de vous retrouver pour que nous puissions ensemble renforcer l'unité de vue et d'action pour un Congo

prospère », avait twitté l'ancien vice-président de la transition 1+4 qui va bientôt prendre les commandes de la coordination tournante de Lamuka, après la fin du mandat d'un mois de Moïse Katumbi, attendu pour sa part à Kinshasa le 20 juin.

Alain Diasso



LIBRAIRIE
LES MANGUIERS

Un Espace de Vente:

Une sélection unique de la LITTÉRATURE CLASSIQUE (africaine, française et italienne)

Des : Essais, Bandes dessinées, Philosophie, etc.



Un Espace culturel Pour vos Manifestations :

Présentation d'ouvrages, Conférence-débat, Dédicace
Emission Télévisée, Ateliers de lecture et d'écriture.



Les Dépêches de Brazzaville 84 Boulevard Denis Sassou N'Guesso
immeuble les manguiers (Mpila) Brazzaville République du Congo

Ouvert

DU LUNDI AU VENDREDI 9 h - 17 h
SAMEDI 9 h - 13 h



LE BIO-CENTRE MARINO RAIMONDI

Une symbiose de compétences scientifiques et techniques

Le ministre de la Recherche scientifique et de l'innovation technologique, Martin Parfait Aimé Coussoud-Mavoungou, s'est rendu, le 3 juin, sur le site situé à Tandou Mboma, dans le district de Tchiamba Nzassi.

Le centre de traitement des boues de forage, construit par l'entreprise Green Services, est une expérience scientifique unique en Afrique centrale. Grâce à l'expertise des scientifiques de Saint Marin, de l'Institut de recherche en sciences exactes et naturelles (Irsen) du Congo et au dynamisme de l'entreprise Green services, le bio-centre Marino Raimondi de Tandou Mboma traite deux mille tonnes de boues hydrocarburées par an, en utilisant une technique où n'intervient aucun enfouissement ni incinération. Toutes les boues hydrocarburées sont détruites par le procédé mis en place qui les rend complètement dépolluées puis transformées en fertilisant biologique et efficaces.



Le ministre Coussoud Mavoungou écoutant les initiateurs du projet/Adiac

Sur ce site de cinq hectares, sont transformées en fertilisants agricoles biologiques des boues de forages complètement décontaminées et dépolluées. Ce travail est la symbiose des compétences des scientifiques de la

République de Saint Marin et l'Irsen a réjoui Martin Parfait Aimé Coussoud Mavoungou. « Dans la zone de Tchiamba Nzassi, comme le sol est pauvre, ces fertilisants seront utilisés pour l'enrichir et cela va améliorer la production agricole. Notre présence ici est de ras-

surer que le traitement des boues de forage mélangées à la mélasse au bio centre profite à la population qui dispose ainsi des engrais purs pour son agriculture », a indiqué le ministre. Les quatorze bassins du bio centre où sont mélangées l'eau, la mélasse et quelques bactéries produisent des fertilisants tout à fait bio. « Notre réussite est d'avoir trouvé la formule entre les bactéries naturelles qui arrivent à détruire les hydrocarbures dans un délai très court. C'est un traitement totalement biologique qui donne des boues dépolluées riches en argile », a expliqué Marcelo Della Corte, directeur général de Green services.

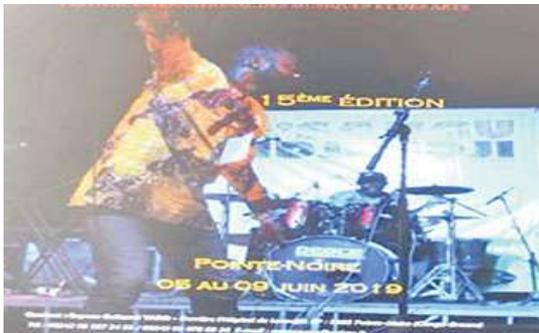
Ce site comprend aussi des bureaux, une infirmerie, un réfectoire, un forage avec fontaines ouvertes au public, un laboratoire...

Hervé Brice Mampouya

FESTIVAL N'SANGU NDJI-NDJI

La quinzième édition a démarré hier

Neuf pays sont représentés à l'événement qui a été lancé le 5 juin à Pointe-Noire, dans la salle Tchicaya-U-Tam'Si de l'Institut français du Congo (IFC). La soirée d'ouverture a été animée par le duo Korabafon (Sefoudi Kouyaté et Mohamed Sylla) de la Guinée Conakry et le BNG band du Congo.



Une affiche de la 15e édition du festival

Le festival international des arts et des musiques N'sangu N'dji-N'dji offrira, comme d'habitude des spectacles de qualité (musique, danse, théâtre, mode, percussion...) avec des talents du Congo et de huit autres pays (République démocratique du Congo-RDC, Angola, Gabon, Côte-d'Ivoire, Mali, France, Canada, Guinée équatoriale) et des activités (rencontres, show cases, ateliers et autres) avec des professionnels. Plusieurs surprises sont aussi prévues. La quinzième édition est organisée sur le thème «Patrimoine et tourisme» qui sera développé aujourd'hui au cours d'une conférence à l'Espace Yaro. Celle-ci sera suivie des show-cases à l'IFC avec les groupes et artistes de Pointe-Noire: Styl'Oblique, Berléa et Le Kimoktoire, et des spectacles de théâtre avec les pièces «La proie et la bête» et «L'imparfait», toujours à l'Espace Yaro. Demain, les jeunes auront droit à un atelier de percussion avec Kouyaté/Sylla (Guinée)

au même endroit puis interviendront les show-cases avec les Ponténégrins Doundouba, Vortex crew, Bouytis Bouytis et les Bons Bergers à l'IFC. La journée sera clôturée, sur le même site, par le concert de la chanteuse gabonaise, Queen Koumb'. Un concert avec Patrick Nganga (Congo/Côte-d'Ivoire), Rumba music (RDC), Philippe Botter et Jah Thiano (Congo) est prévu le 8 juin, à l'Espace Yaro, ainsi qu'une soirée en forme de grand voyage musical avec Aline Frazao (Angola), Kouyaté/Sylla (Guinée Conakry) et Paloma Pradal (France) à l'IFC. Les deux concerts seront précédés des rencontres professionnelles. Les lampions de la quinzième édition du festival Nsangu N'dji-N'dji s'éteindront le 9 juin en musique avec Musée d'Art, Laïla & Conquering Lions (Congo/Canada), Rumba music (RDC) Koré Yeelen (Mali) et Jah Man (Congo).

Lucie Prisca Condhet N'Zinga

IMPRIMERIE DU BASSIN DU CONGO

Un outil industriel performant rapide.

OFFSET
MAGAZINES
ÉTENDUES
FELICIAIRE
BOIS ANNÉ DÉLÉ
CONCEPTION NUMÉRIQUE

UNE LARGE GAMME DE PRODUITS

JOURNAUX

MAGAZINES

Chèques à robot

Cartes de visite

Livres

Calendriers

Flyers, Affiches

PREL'OCIEL

Décalcomanie

OFFSET

Chèques à robot
Magazines
Livres
Dépliants
Documents administratifs
Calendriers
Flyers
Affiches
Divers

+242 06 951 0773
+242 05 629 1317
imp.bc@adiac-congo.com

84, boulevard de la République - Pointe-Noire
Brazzaville - République du Congo

MUSIQUE CLASSIQUE

Un concert thématique de l'Orchestre symphonique des enfants de Brazzaville

Le groupe s'est produit au Centre culturel russe (CCR), le week-end dernier, dans le cadre de la célébration de la Journée internationale de l'enfant.

Composé à 100% d'enfants âgés de 5 à 17 ans, l'Orchestre symphonique des enfants de Brazzaville (OSEB) est placé sous la direction du maestro Josias N'Gahata. Pour les accompagner à célébrer musicalement leur fête, le responsable de ce groupe a organisé le concert de musique classique en partenariat avec le CCR. Une manière de jauger une fois de plus le niveau des apprenants du Centre d'initiation à la musique classique (Cinucla) qui regroupe enfants et adultes, mais aussi pour continuer de promouvoir la musique congolaise en version classique.

Le spectacle a connu deux parties et quatre phases, dont deux de chaque. La première a été marquée par le passage de l'orchestre, soli et sous-groupes. C'est par des interprétations des hymnes nationaux de la Fédération de Russie et de la République du Congo que le concert a débuté. S'en est suivie la deuxième phase marquée par le passage de Soli et sous-groupes (piano, guitare et flûtes à bec). Les enfants de l'OSEB ont brillamment manipulé les flûtes à bec, le piano et la guitare, égayant ainsi le public par l'interpré-



Les enfants jouant aux flûtes / crédit photo Irena Belyaeva

tation de divers morceaux. La seconde partie a débuté par les Cordes de l'été (S. Kottgen) ; Ouralskaya ribinouchka (chant traditionnel russe) ; Béni soit le nom (S. Utterbach) ; Plus près de toi (L. Mason) ; Marche des soldats de bois (P.I. Tchaïkovsky) ; Bana ya Congo (J. Toungamani) ; Congo (Jacques Loubelo) ; Katjusha (chant populaire russe), le tout faisant partie de sa première phase. La seconde phase de cette partie

qui a bouclé le concert a été marquée par quelques chansons telles que Chaque matin (Cantine scolaire) ; Prélude (Te Deum) M.-A. Charpentier ; Dieu voit ma vie (A.I.) ; Kalinka (Chant populaire russe) ; Bolingo ya la joie (Lucie Eyenga) ; Poliouchka polye (chant populaire russe) ; Ndeke moko (Berceuse congolaise).

Promouvoir la musique classique au Congo

Le directeur du CCR, Sergey Belyaev, a félicité le maestro Josias N'Gahata pour les efforts fournis en vue d'élever le niveau de ce groupe. « Nous souhaitons un bel avenir à cet orchestre et à ces enfants », a-t-il déclaré.

Pour sa part Josias N'Gahata s'est réjoui la prestation des enfants, tout en saluant la présence des autorités, notamment les conseillers du président de la République, les ambassa-

deurs, le représentant du FAO et autres diplomates) qui a constitué un signe de réconfort. Il n'a pas omis de témoigner sa reconnaissance au directeur du CCR pour cette collaboration.

Notons que les enfants de l'Oseb apprennent le vivre ensemble dans la réalisation d'une œuvre musicale. Chacun d'eux est initié à la pratique de la musique classique de façon professionnelle. « Tout ce que nous visons au sein de l'association Musique classique pour tous, à travers nos structures (Oseb, Burning music, et le centre), c'est la promotion de la musique classique au Congo. La tâche est vraiment grande, c'est pour cette raison que nous ne cesserons de lancer un appel à tous les sponsors pour se joindre à l'ambassade d'Allemagne, notre partenaire principal, afin de nous accompagner dans la réalisation de nos actions », a déclaré Josias N'Gahata.

Notons que ces enfants ont commencé leur formation en 2018 et se déjà produits six fois devant le public brazzavillois, excepté les cérémonies officielles. Ils iront en vacances en mi-juillet.

Bruno Okokana

FÉCOJUDA

Report de l'assemblée générale électorale

Le président de la commission préparatoire, Me Caloger Andrenic Aya, a annoncé, le 4 juin, que les autorités sportives nationales n'étaient pas prêtes à accompagner l'organisation, le 5 juin, des élections de la Fédération congolaise de judo et disciplines associées (Fécojuda).

Les judokas congolais ainsi que les amoureux de ce sport de combat doivent encore attendre la mise en place de leur nouvelle équipe dirigeante. En effet, cet art martial est plongé dans la crise depuis plus de deux ans. Ainsi, l'assemblée générale électorale qui devrait se tenir ce 5 juin a été décalée pour des raisons techniques et financières. « Une assemblée générale électorale de judo ne peut se tenir qu'avec l'assistance des spécialistes du ministère des Sports et de l'éducation physique puis ceux de la direction générale des Sports. J'ai eu des contacts physiques avec le conseiller aux Sports du ministre ainsi qu'avec le directeur général des Sports, malheureusement ces derniers ne sont pas disponibles pour nous assister », a précisé Me Caloger Andrenic Aya. Pour ce dirigeant, le ministère a invité l'Union africaine de judo à dépêcher une délégation à Brazzaville afin de trouver une solution aux multiples problèmes qui minent cette discipline. Cette délégation devrait également contribuer à l'organisation d'une assemblée générale électorale apaisée. Une initiative contestée par Me Caloger qui pense qu'en faisant appel à la délégation de l'Union africaine, le ministère dévalorise les cadres congolais.

Le président de la commission préparatoire de l'assemblée générale électorale se dit ouvert à toute proposition mais estime que ce problème peut être résolu par les Congolais. « Il suffit que chaque acteur contribue réellement au bien-être du judo congolais », a-t-il estimé.

Rude Ngoma (stagiaire)

RÉGIONS ANGLOPHONES DU CAMEROUN

L'envoyé de l'ONU en Afrique centrale appelle à un dialogue inclusif

Lors d'une réunion du Conseil de sécurité consacrée à la situation en Afrique centrale, le représentant spécial du secrétaire général de l'ONU pour cette région, François Louncény Fall, a encouragé mardi les autorités camerounaises à conduire un dialogue inclusif afin de trouver une solution durable à la crise dans les régions anglophones du pays. « Conduire un dialogue inclusif est le meilleur moyen de préserver la stabilité du pays, stabilité qui est vitale pour la sous-région. J'encourage les autorités camerounaises à poursuivre leurs efforts de dialogue et à faire avancer le processus de décentralisation », a dit François Louncény Fall devant les membres du Conseil.

Il a noté avec satisfaction que le 9 mai dernier, le Premier ministre, Joseph Dion Ngute, a annoncé que le président Paul Biya était prêt à s'engager dans le dialogue sur toutes les questions, sauf celles touchant à la « séparation » et la « sécession », afin de trouver une solution durable à la crise. « Ceci est un pas dans la bonne direction », a déclaré l'envoyé de l'ONU.

Il a toutefois noté que « malgré ces avancées positives, la situation sur le terrain continue de se détériorer avec des affrontements fréquents entre les groupes armés sécessionnistes et les forces de défense et de sécurité nationales ».

L'envoyé de l'ONU a, par ailleurs, souligné que le groupe extrémiste Boko Haram a intensifié ses attaques sur le Cameroun et le Tchad depuis fin 2018 et qu'il représente toujours une menace sécuritaire pour l'Afrique centrale et au-delà.

« Cette situation impose le renforcement de la coopération et un meilleur partage d'expériences et des leçons apprises entre les pays affectés et la Force multinationale mixte, ain-

si qu'une assistance internationale plus soutenue et plus importante pour vaincre Boko Haram, répondre aux besoins humanitaires de la population affectée, et s'attaquer aux causes profondes du conflit », a-t-il ajouté, appelant les Etats concernés à intensifier leurs efforts pour la mise en œuvre, au niveau national, de la Stratégie régionale en faveur de la stabilisation, du redressement et de la résilience des zones du bassin du lac Tchad touchées par Boko Haram.

La LRA, toujours une menace pour la sous-région

S'agissant de la République centrafricaine, François Louncény Fall a noté que même si la mise en œuvre de l'accord de paix soulève plusieurs défis, ce texte « reste un instrument efficace pour contribuer à l'instauration d'une paix durable dans le pays ».

Selon lui, il est crucial que la sous-région et les Etats membres de la Communauté économique des Etats d'Afrique centrale jouent leur rôle en vue de la réussite de l'accord.

En outre, l'envoyé de l'ONU a souligné que le groupe rebelle l'Armée de résistance du seigneur (LRA) constitue toujours une menace à la paix et à la sécurité en Afrique centrale, en particulier en République centrafricaine et en République démocratique du Congo.

Il a encouragé les gouvernements de la sous-région, ainsi que les membres du Conseil de sécurité, à appuyer les efforts de la Commission de l'Union africaine dans la mise en place de mécanismes de sécurité alternatifs pour l'élimination de la LRA, dans le cadre de la coopération régionale et la Force africaine en attente.

Xinhua